

L'information statistique sexuée dans la statistique publique :
état des lieux et pistes de réflexion

Rapport pour la Ministre des Droits des femmes

Octobre 2013

*Sophie Ponthieux
Chargée de mission de l'Insee*

L'information statistique sexuée dans la statistique publique

État des lieux et pistes de réflexion

Sophie Ponthieux, Insee

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Synthèse et recommandations.....	6
3. Les parties prenantes : producteurs et utilisateurs	14
3.1. Les producteurs	14
3.2. Les utilisateurs	16
4. Chiffres et indicateurs.....	18
4.1 Les femmes et les hommes : peu visibles dans les vitrines de la statistique publique	18
4.2. Quels chiffres et indicateurs ?	19
4.3. Un tableau de bord ?	21
5. Des lacunes.....	23
5.1. « on ne trouve pas ».....	23
5.2. Pistes pour étendre le degré de couverture.....	24
6. Deux trous (presque) noirs	26
6.1. Les dirigeant-e-s d'entreprises	26
6.2. Le niveau de vie des individus	28
7. Les études et analyses.....	32
7.1. Des travaux centrés sur les différences et inégalités entre les sexes... ..	32
7.2. ... mais aussi des négligences	33
8. Un programme de travail	34
8.1. Des données sur tout ou presque.....	34
8.2. Des données insuffisamment exploitées ?	35
8.3. Questions anciennes et nouvelles	36
9. Conclusions	39
Annexe 1 – Lettre de mission.....	41
Annexe 2 – Circulaire du 8 mars 2000	44
Annexe 3 – Institutions et personnes consultées	47
Annexe 4 – Services statistiques consultés	48
Annexe 5 A - Liste des Services statistiques ministériels.....	49
Annexe 5 B - Sites internet de la Statistique publique.....	50

1. Introduction

Ce rapport répond à la demande de la Ministre des droits des femmes pour « un état des lieux des statistiques et analyses quantitatives existantes et manquantes pour la conduite de l'action publique en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes (...) et une série de nouvelles recommandations »¹. Il fait suite, à près de 15 ans de distance, au bilan qui avait été réalisé par un groupe de travail interministériel présidé par Catherine Blum² (dit « Rapport Blum » dans la suite), à la demande de la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes. Les conclusions et recommandations de ce rapport avaient donné lieu à la circulaire ministérielle du 8 mars 2000 « relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes »³.

Le présent rapport examine particulièrement la traduction de ces recommandations et de la circulaire de 2000 dans la production et la publication d'information statistique sexuée, son accessibilité et sa visibilité, les zones lacunaires, et propose un repérage de thèmes et questions qui demanderont des investigations nouvelles ou approfondies.

Comme dans le Rapport Blum, la notion d'« information statistique » est employée au sens large, incluant la production et la diffusion de statistiques sexuées, la diffusion régulière d'indicateurs simples et lisibles sur les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que la production ponctuelle de statistiques plus détaillées, et d'études permettant d'interpréter les chiffres et d'analyser les processus qui produisent des inégalités de genre ou contribuent à leur persistance.

Les études et les analyses existantes, quelle que soit leur question d'entrée, montrent combien ces processus sont complexes, car ils traversent de multiples aspects de l'activité économique et sociale des individus, au carrefour des sphères privées et professionnelles ou sociales, liant les situations individuelles et la place des femmes et des hommes en général dans la société, la famille, l'entreprise et dans les lieux de pouvoir. Dans la perspective de l'information statistique, la diversité des dimensions de la thématique constitue une difficulté particulière : tous les domaines de la vie et de l'activité des individus sont potentiellement concernés. Il serait toutefois absurde d'en déduire qu'il faut des chiffres sexués « sur tout », dans une inflation qui ne déboucherait pas nécessairement sur de l'information intelligible. On retient une notion de pertinence, telle que mise en avant par le

¹ Annexe 1 – Lettre de mission.

² « *Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes* », Rapport du groupe de travail présidé par Catherine Blum, décembre 1999. Ce rapport n'est actuellement pas disponible en version électronique, mais une synthèse se trouve dans une contribution de l'Ined à l'occasion de 33^{ème} Session de la Commission de la Population et du Développement des Nations Unies en mars 2000 (« Rapports de genre et questions de population », sous la direction de M. Bozon et T. Locoh) qui, elle est accessible en ligne : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1077/publi_pdf1_84.pdf, pp. 36-47.

³ JORF n°58 du 8 mars 2000, voir Annexe 2.

Rapport Blum, par rapport à des problématiques et des questions. Par contre, à la différence du rapport de 1999, qui articulait cette notion de pertinence dans la perspective de l'élaboration d'un tableau de bord centré sur la situation des femmes dans des domaines prioritaires définis par le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes (égalité professionnelle, participation aux processus de décision, questions spécifiques), le présent rapport ne s'attache pas à des domaines définis a priori.

Démarche et champ du rapport

Pour les mêmes raisons qu'elle avait été exclue par le Rapport Blum, une démarche d'inventaire qui aurait consisté à dresser des listes de ce qui existe pour y chercher ce qui manque a été écartée d'emblée. D'une part, le volume d'informations produites et diffusées est devenu considérable dans (presque) tous les domaines, et aurait rendu une telle méthode particulièrement fastidieuse ; d'autre part, chercher ce qui manque à partir de ce qui existe pourrait conduire à négliger des questions émergentes ou à considérer comme bien couvertes des questions plus anciennes mais pour lesquelles des changements de contexte socio-économique ou des changements institutionnels peuvent nécessiter des investigations nouvelles. La démarche adoptée pour alimenter ce rapport a donc été celle de la consultation des utilisateurs et des producteurs. Le calendrier de la mission, relativement court, a nécessairement limité le volume de ces consultations.

Trois grandes catégories d'utilisateurs « professionnels » ont été consultées : des enseignants et chercheurs, des institutions et instances administratives dédiées à la lutte contre les inégalités de genre et qui participent à l'information des décisions législatives et politiques, des réseaux et associations⁴ Il ne s'agit cependant pas d'une enquête, les personnes consultées n'étant évidemment pas représentatives de l'ensemble des utilisateurs⁵. La consultation a permis un repérage des insuffisances dans la diffusion ou l'accès à l'information mais aussi, de façon plus analytique, un repérage de questions et problématiques pour lesquelles ils considèrent nécessaire d'adapter ou développer l'information et les moyens d'analyse. Quelques chercheurs, spécialistes de la thématique ont également été consultés pour leur expertise. Les institutions et instances dédiées se composent des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEfe), du Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP), ainsi que du Service des Droits des femmes et de l'égalité (SDFE) ; le Défenseur des Droits, bien que son périmètre de compétence soit moins spécialisé, a également été consulté.

En parallèle, les producteurs ont été consultés pour examiner les travaux en cours et en projet, tant en termes d'opérations statistiques que d'études, ainsi que les difficultés éventuellement

⁴ Voir Annexe 3 – Liste des institutions et personnes consultées.

⁵ Les demandes adressées à Insee Contact par les internautes ne sont ainsi pas prises en compte.

rencontrées dans la production de données et d'indicateurs sexués. Le rapport se limite au Service de la statistique publique (SSP), c'est-à-dire l'Insee et les services statistiques ministériels (Ssm), dont la mission première est de produire de l'information chiffrée et des analyses destinées à informer le débat démocratique. Les administrations qui recueillent des données dans le cadre de leur activité, même si elles produisent des statistiques, analyses ou études (par exemple la Cnaf, l'Acoss, la Cnam, Pôle Emploi), les instituts de recherche ou d'étude (Cnrs, Ined, Irdes, etc.) agences, observatoires, centres ou organismes d'étude (Céreq, Onpes, etc.) ne font pas partie du champ examiné. Par ailleurs, tous les Ssm n'ont pas été consultés⁶ : ont été privilégiés les « gros » producteurs ou ceux qui produisent une information particulièrement liée aux questions identifiées comme majeures à partir de la consultation des utilisateurs. En complément des consultations, les sites internet des producteurs ont été systématiquement visités. Enfin, des éléments relatifs aux « outils statistiques sexués » des Feuilles de route ministérielles établies à la suite du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012 ont été ponctuellement mobilisés⁷.

Le rapport est conçu dans une optique de « dialogue » : la sollicitation des utilisateurs conduit naturellement au recueil d'attentes non satisfaites, c'est bien le but de l'exercice, mais cela ne rend pas justice à l'enrichissement de l'information statistique depuis le Rapport Blum. Par ailleurs, cela ne permet pas d'appréhender les possibilités d'amélioration, pour une part dépendantes de l'organisation de la production statistique. Les demandes qui ressortent de la consultation sont donc examinées par rapport à l'existant et donnent lieu le cas échéant à une discussion sur les évolutions possibles tenant compte des contraintes auxquelles font face les producteurs. Ce double regard permet de déboucher, du moins c'est l'ambition, sur des recommandations et/ou des propositions à l'intention des composantes du service de la statistique publique (SSP) et, le cas échéant, des administrations dont ils dépendent, réalistes à un horizon de moyen terme.

⁶ Voir Annexe 4, les services consultés et Annexe 5A la liste des services statistiques ministériels.

⁷ <http://femmes.gouv.fr/droits-des-femmes-les-feuilles-de-route-ministerielles/>

2. Synthèse et recommandations

Les principaux constats dont la synthèse est faite ci-après donnent lieu à des recommandations, des propositions et quelques suggestions : les « recommandations » portent sur des actions à entreprendre de façon prioritaire ; les « propositions » portent sur des actions à entreprendre qui demandent une expertise préalable, ou lorsque plusieurs options se présentent, ou enfin si l'ensemble de la Statistique publique n'est pas concerné de façon uniforme. Une catégorie « suggestion » a par ailleurs été utilisée (rarement) lorsque l'action à entreprendre ou envisager n'est pas du ressort direct de la Statistique publique ou lorsque la recommandation n'est pas spécifique aux statistiques sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

Au fil de la démarche, il est apparu que la mobilisation du Conseil national de l'information statistique (Cnis), tant par les utilisateurs consultés – qui semblent trop peu connaître cette instance – pour exprimer leurs besoins que par les producteurs pour organiser et mutualiser des programmes explicites, a été relativement faible au cours de la dernière décennie (même si elle peut apparaître de façon ponctuelle, la question des statistiques sexuées n'a en effet jamais été abordée en tant que telle par le Cnis). Le Cnis procédant actuellement à la préparation du programme à moyen terme (programmation quinquennale 2014-2018), c'est-à-dire à « une analyse prospective des besoins à moyen terme et des changements à apporter au système d'information à cet horizon » débouchant sur « des orientations souhaitées de la programmation quinquennale des travaux et des enquêtes »⁸, l'inscription de la thématique dans ce programme permettrait de définir des références explicites, jusqu'à présent absentes.

- **Recommandation :** *Proposer au Cnis d'inscrire explicitement les travaux statistiques sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans la préparation du programme quinquennal 2014-2018 du Cnis. Suggérer qu'une manifestation du type « Rencontre » du Cnis soit organisée pour stimuler la concertation sur cette thématique transversale.*

Les chiffres et indicateurs : visibilité, accessibilité et contenus

1. En référence aux constats du Rapport Blum et aux recommandations de la circulaire du 8 mars 2000, il s'est produit une sorte de glissement : la circulaire invitait la Statistique publique à exploiter plus systématiquement les données en fonction du sexe et à faire apparaître la situation relative des femmes et des hommes dans les publications ; tout cela est maintenant fait dans une large mesure, par contre l'offre sur la thématique en tant que telle manque de visibilité en général. Cela peut

⁸ Jean-Pierre Duport, « Le Conseil national de l'information statistique », Courrier des statistiques, n°128, 2009, accessible en ligne : <http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/cnis/cnis.PDF>

résulter de son caractère transversal, qui ne trouve pas de place dans les thèmes (et sous-thèmes) proposés en pages d'accueil des sites internet de la Statistique publique.

- ▶ **Recommandation** : *Améliorer la visibilité de l'information statistique sexuée et faciliter l'accès à cette information sur les sites internet des composantes du SSP (Insee et Ssm,) et sur le Portail de la Statistique publique en créant un thème explicite « Femmes et Hommes ».*

2. En ce qui concerne les indicateurs, c'est en général la répartition par sexe au sein d'une situation ou d'un statut (par exemple la part de filles dans les classes préparatoires scientifiques) qui est fournie, suivant une logique de parité, alors qu'il serait parfois utile de disposer aussi de la part (incidence) de la situation parmi chaque sexe (par exemple le pourcentage des filles qui intègrent une classe préparatoire scientifique parmi les filles ayant eu un bac scientifique, comparé au pourcentage des garçons parmi les garçons), dans une logique d'égalité des chances.

- **Proposition** : *Pour les questions où cette approche est pertinente compléter les indicateurs de parité par des indicateurs d'incidence par sexe.*

3. Les utilisateurs de tableaux détaillés sont demandeurs d'une plus grande quantité de tableaux fournissant des tris croisés (sexe et âge et, par exemple, catégorie sociale), ou de liens vers des tableaux plus détaillés d'effectifs par sexe pour diverses caractéristiques, ou de la possibilité de choisir en ligne quelques clés de tri. Ils sont également demandeurs de séries longues. Par ailleurs, ils regrettent que certaines informations ne soient pas diffusées de façon régulière et indiquent que les données de cadrage (grandes enquêtes de l'Insee) ne sont pas systématiquement déclinées par sexe.

- ▶ **Recommandation** : *Poursuivre l'enrichissement des tableaux détaillés et des séries longues. Indiquer systématiquement la périodicité des sources. Veiller à la déclinaison par sexe systématique des données de cadrage accompagnant la présentation des grandes enquêtes.*
- **Proposition** : *Examiner, au sein des unités qui les produisent les tableaux pour lesquels il serait possible de réaliser des tris croisés respectant les critères de significativité statistique en vue d'offrir la possibilité aux utilisateurs de réaliser en ligne des choix de critères de tri au fur et à mesure des évolutions techniques des sites internet.*

4. En même temps, d'autres utilisateurs soulignent la profusion de chiffres en circulation (l'exemple des écarts de salaire est presque caricatural), parmi lesquels ils ont du mal à décider lequel « est le bon » et sont demandeurs de chiffres de référence qui n'existent pas actuellement sous une forme synthétique.

- ▶ **Recommandation** : *Engager la réflexion pour définir un nombre restreint de chiffres clés issus de l'Insee et des SSM, en vue d'une publication annuelle labellisée Statistique publique. La réflexion sur les contenus de cette publication pourrait relever des attributions d'un groupe de travail du Cnis.*

- o Suggestion : *articuler l'élaboration de cette publication avec un examen de la structure et des contenus des « Chiffres clés » publiés par le Service des droits des femmes.*

5. Par ailleurs, la circulaire de mars 2000 confiait à l'Insee la coordination des sources statistiques relatives à l'égalité des femmes et des hommes et l'animation d'un réseau notamment en vue de la

production d'un tableau de bord annuel. Cette recommandation n'a pas été suivie dans toutes ses implications.

- ▶ **Recommandation :** *Définir un cadre pour la coordination de la Statistique publique sur la thématique (programmation de travaux et de publications). Cela pourrait relever d'un comité Insee-Ssm qui favoriserait également la mutualisation de projets et la programmation de travaux communs.*

Les lacunes : des zones d'ombre et quelques trous noirs

Si la quantité d'information statistique sexuée est consistante en termes d'informations chiffrées, il n'en demeure pas moins que des manques existent : certains domaines ne sont pas parfaitement couverts, certains chiffres ne sont pas disponibles.

6. Les manques ponctuels signalés par les utilisateurs sont nécessairement de nature trop diverse (selon les domaines de spécialité, lors d'une recherche particulière sur une question précise) pour en tirer des conclusions opérationnelles : ils ont été mobilisés comme des « révélateurs » et non dans une optique de recensement. Quelques thèmes ont été cités comme assez peu ou imparfaitement couverts, par exemple le bénévolat, la participation aux instances dirigeantes des associations (y compris associations professionnelles et syndicats) et, plus généralement la parité dans diverses instances de décision et lieux de pouvoir économique ou politique. Sur ce dernier point, la question de la pertinence d'une collecte par la Statistique publique doit être posée insertion. Quant aux manques plus ponctuels, les raisons sont évidemment très diverses : source administrative ou autre qui ne fournit pas systématiquement une information appropriée (par exemple quand l'unité d'observation n'est pas la personne, ou sources ne permettant de sexuer l'information qu'à un niveau agrégé), absence de « remontée » administrative, questionnaires d'enquêtes qui ne distinguent pas certaines situations, mais aussi enquêtes périodiques anciennes ou non reconduites, etc.

- ▶ **Recommandation :** *Dans chaque service de la Statistique publique, repérer les manques au niveau de l'information brute (sources administratives, enquêtes). Pour les sources administratives, étudier en concertation avec les administrations concernées les possibilités de compléter les renseignements recueillis. Pour les enquêtes, ajuster progressivement les questionnaires d'enquêtes pérennes et pour les questionnaires d'enquêtes nouvelles accorder une attention systématique à la prise en compte de la dimension femmes/hommes.*
- **Proposition :** *Il pourrait être intéressant, dans une optique dynamique, de réfléchir à un système de « veille » qui permettrait de recueillir des remarques utiles pour combler progressivement - et de façon raisonnée (il ne s'agit en effet pas de piloter « à la demande » la mise à disposition de données et indicateurs) - les manques. Ce processus pourrait être initié lors de « Rencontres du Cnis » dans le prolongement de ce rapport.*
 - o Suggestion : *Certains utilisateurs « institutionnels » consultés ont semblé assez mal informés sur le rôle du Cnis pour la concertation entre statistique publique et demande*

sociale. Une information à leur attention, par exemple par la simple diffusion de la présentation du Cnis par son président⁹, permettrait de favoriser le dialogue entre l'offre et la demande.

7. Une insuffisante attention au genre peut engendrer des biais dans le recueil d'information par enquête auprès des individus, si la formulation des questions conduit à leur compréhension différente par des femmes et des hommes. Un exemple éclairant est celui de questions sur les conditions de travail, lorsqu'on demande aux enquêtés s'ils ont à porter des charges, question à laquelle les infirmières ou institutrices qui portent plutôt des personnes peuvent répondre par la négative, ce qui peut résulter en une sous-estimation de cette pénibilité.

- **Recommandation :** *Examiner la formulation des questionnaires dans une optique de genre afin d'éviter des biais de compréhension par les enquêté-e-s ; accompagner les questions complexes d'exemples choisis pour illustrer des situations dont les contenus concrets peuvent être différents pour les femmes et les hommes et de consignes appropriées aux enquêteurs.*

8. Au-delà des « zones d'ombre », deux questions, de nature très différente, relèvent du trou noir.

La première concerne les dirigeant(e)s des entreprises : la couverture est bonne pour les dirigeants d'entreprises individuelles et pour les entreprises nouvellement créées, possible pour les dirigeants salariés, mais la part des femmes et des hommes parmi les dirigeants n'est pas disponible actuellement de façon systématique au niveau de l'ensemble des entreprises. La question n'est pas nouvelle (elle figurait déjà dans le Rapport Blum) ; c'est une limite importante pour saisir les inégalités d'accès aux positions de décision économique d'une part, pour étudier les caractéristiques des entreprises et les conséquences de l'occupation de ces positions de pouvoir par des femmes et par des hommes d'autre part – en particulier par référence à des travaux de portée et significativité statistique forcément limitée, qui mettent en avant un lien entre performance des entreprises et sexe de leur dirigeant-e, ou la supériorité de ce qui serait un management « au féminin ». Les sociétés sont toutes inscrites dans le répertoire Sirène, géré par l'Insee, mais le sexe des dirigeants ne fait actuellement pas partie des informations contenues dans ce répertoire ; ajouter cette information ne permettrait toutefois pas de couvrir les « personnes morales ». D'autres sources administratives contiennent cette information. Toute évolution nécessiterait des changements réglementaires qui devraient être portés par le Ministère des droits des femmes et mis en regard de la priorité accordée aux simplifications administratives.

- **Recommandation :** *Engager l'expertise des sources mobilisables et prendre les dispositions qui permettraient de traiter de façon systématique l'information sur les dirigeants de société.*

Sur les entreprises, il semble par ailleurs que les informations qu'elles fournissent dans le cadre des dispositifs mis en place pour évaluer l'égalité professionnelle ne font pas toujours l'objet

⁹ Jean-Pierre Duport, « Le Conseil national de l'information statistique », Courrier des statistiques, n°128, 2009, accessible en ligne : <http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/cnis/cnis.PDF>

d'exploitations, c'est le cas notamment du rapport annuel de situation comparée. Cela pose en filigrane la question de la cohérence entre l'information fournie par les entreprises et l'information statistique à laquelle elles peuvent se référer si elles souhaitent évaluer leur positionnement.

o Suggestion : *Veiller au traitement, par les administrations qui les recueillent, des données collectées auprès des entreprises dans le cadre des politiques d'égalité professionnelle, pour pouvoir en tirer des indicateurs utilisables. En amont, associer des experts statisticiens aux travaux de définition et refonte des informations demandées aux entreprises afin de rendre les « formats » compatibles avec une utilisation de ces données à des fins statistiques.*

9. L'autre lacune profonde concerne la mesure des revenus et niveaux de vie des femmes et des hommes : elle s'effectue de façon standard sur la base d'informations au niveau du ménage – une limite évidente pour la mesure des inégalités, puisque les niveaux de vie des individus sont calculés, là encore de façon standard, sous l'hypothèse d'égalité des membres du ménage. Cette lacune renvoie en grande partie à une question conceptuelle complexe et à un travail de méthodologie. Mais certaines catégories de revenus traditionnellement mesurées exclusivement au niveau du ménage sont connues par individu au niveau de la source administrative (par exemple l'impôt sur le revenu de conjoints qui ne sont pas soumis à la déclaration jointe).

- ▶ **Recommandation :** *Prévoir un investissement méthodologique sur le traitement de l'information « intra-ménage ». A court terme, développer des indicateurs intermédiaires de revenu personnel ou revenu d'activité permettant d'évaluer l'inégale autonomie économique entre les femmes et les hommes.*
- **Proposition :** *Dans la source Insee sur les revenus et les conditions de vie conserver l'information au niveau individuel lorsque la source administrative la fournit au niveau individuel.*

Dans un ordre d'idée différent mais sur la question du ménage et des individus, un certain nombre de données et d'études se réfèrent à des caractéristiques du ménage appréhendées par celles de la « personne de référence » (en particulier la CSP) ; si la commodité est évidente – cela permet de ne pas démultiplier les cas – c'est une source possible de biais (du fait des différences de composition du ménage selon le sexe). Par ailleurs, la notion de personne de référence n'est pas exactement la même dans les enquêtes auprès des ménages et dans le recensement, où elle garde les contours du « chef de famille » (l'homme dans un couple, l'homme actif le plus âgé ou l'homme le plus âgé dans les autres cas), notion quelque peu obsolète. Sur un point de terminologie enfin, les indices de prix donnent un indice pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé »¹⁰ intitulé qui pourrait sans difficulté être reformulé.

o Suggestion : *Rappeler, lorsque la notion est utilisée, la définition de la « personne de référence » ; expertiser les biais possibles liés à cette définition ; toiler les appellations.*

¹⁰ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000639208>

Les études et analyses

Un état des lieux de la prise en compte du genre dans les études et les analyses nécessite de distinguer les études dont le point d'entrée est explicitement une question sur les inégalités entre les femmes et les hommes pour lesquelles la question ne se pose évidemment pas, et la façon dont la situation relative des femmes et des hommes est prise en compte, lorsque c'est pertinent, dans les travaux centrés sur d'autres questions. Il faut ensuite distinguer les études courtes destinées à accompagner la publication de chiffres (réguliers ou nouveaux) de travaux plus approfondis ou de nature plus « académique ».

Tout d'abord l'Insee et quelques Ssm ont développé des publications « dédiées », notamment « Regards sur la parité » à l'Insee, qui couvre de nombreux domaines, « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité » à la Depp et des études publiées à l'occasion du 8 mars. Un certain nombre d'études plus approfondies est également disponible dans les divers supports de publication de la Statistique publique, leur recensement n'est pas effectué ici – notons cependant qu'elles pâtissent du même problème de visibilité que celui mentionné plus haut à propos des chiffres et indicateurs (cf. §1).

10. Pour les publications non centrées sur la thématique, un balayage des publications courtes (type 4-8 pages) récentes de l'Insee et de quelques Ssm permet de constater que si la « variable » sexe est prise en compte la plupart du temps, les situations relatives des femmes et des hommes ne sont pas toujours examinées : le « traitement » de la dimension femmes/hommes dans une situation peut se réduire à une phrase dans laquelle est donnée la proportion de femmes, ou à la prise en compte du sexe parmi les variables d'une modélisation, sans que l'analyse descriptive préalable n'ait considéré que les femmes et les hommes peuvent différer au sein de la situation. C'est en particulier le cas lorsque des populations spécifiques sont étudiées, traitées comme si elles étaient asexuées : les seniors, les allocataires de minima, les stagiaires, les non salariés. Il se peut certes qu'il n'y ait effectivement pas de différence entre les sexes, mais cela mériterait alors d'être précisé.

- **Recommandation :** *Toutes les analyses et études n'ont pas vocation à s'articuler autour de la question femmes et hommes, mais il serait souhaitable de porter systématiquement attention à la pertinence d'un traitement « neutre » vs. sexué d'une question ou d'un phénomène. Cette recommandation concerne les auteurs, qui devraient vérifier si le phénomène qu'ils étudient ne nécessite pas de différencier les deux sexes et traiter leur sujet en fonction (il ne suffit pas de donner le % de femmes), ainsi que les intervenants des circuits de relecture et de validation des publications de la Statistique publique qui devraient veiller au respect de ce principe.*

11. Des études plus approfondies (articles, dossiers, documents de travail,...) sont publiées dans les supports de la Statistique publique, sans que cela ne résulte d'une programmation spécifique, comme en témoigne l'absence générale d'une entrée thématique explicite dans les programmes de

travail – à l’exception de celui de la Dares depuis 2007. De ce fait, une bonne part de la production dépend de l’intérêt que les chargés d’étude ou leurs hiérarchies portent à la thématique, résultant en approches parcellaires, qui donnent certes des éclairages mais sans que se capitalisent les connaissances et les méthodologies.

- **Recommandation :** *Le caractère « transversal » de la question des inégalités entre les femmes et les hommes contribue à sa mauvaise visibilité dans les programmes de travail, souvent déclinés par unités d’organigramme – or il n’existe pas d’unités spécialisées sur cette question dans la Statistique publique. Faire apparaître explicitement de la thématique dans les programmes de travail donnerait un cadre favorisant une plus grande attention à sa prise en compte dans les travaux et la constitution d’une expertise sur le domaine.*

Progrès d’hier et de demain

Les avancées des années écoulées depuis le Rapport Blum sont incontestables, notamment avec l’enrichissement des données publiées et leur déclinaison régionale, la publication d’études et d’analyses sur de nombreuses problématiques pour lesquelles le rapport de 1999 soulignait les besoins.

12. Certaines questions sont toutefois citées comme peu investies, par exemple la parité en politique, les gouvernances en général, les processus de l’orientation scolaire des filles et des garçons. D’autres questions ont pu donner lieu à des publications qui ont vieilli et les travaux n’ont pas été reconduits. Certaines thématiques par ailleurs bien couvertes en termes d’indicateurs réguliers appellent des investigations spécifiques (par exemple sur les éléments non salariaux de la rémunération des salariés, les revenus des non salariés – cette question posant des problèmes en général, pas seulement pour la mesure des écarts entre femmes et hommes –, l’indemnisation du chômage, ou encore le temps partiel dont l’hétérogénéité n’est pas assez souvent prise en compte).

- **Recommandation :** *Programmer des actualisations d’études devenues trop anciennes ou des approfondissements sur les thèmes qui le nécessitent ou pour lesquels des données nouvelles sont devenues disponibles.*

13. D’autre part, un certain nombre de problématiques et questions demandent des éclairages nouveaux ou renouvelés. Les instances et les spécialistes consulté-e-s évoquent notamment, en plus des questions notées plus haut, divers axes, dont seuls quelques exemples sont donnés ci-dessous pour illustrer la demande d’éclairages nouveaux : la distribution de l’argent public sous forme de subventions dans une optique de « gender budgeting » ; l’effet de la crise sur le nombre d’heures travaillées dans le temps partiel et ses conséquences ; les recours à diverses juridictions, leurs motifs, les contentieux ; la monoparentalité ; le décrochage scolaire ; la situation des femmes dans les zones à dominante rurale et notamment l’accès à des modes de transport ; les spécificités des inégalités de genre dans les territoires non métropolitains ; l’articulation vie professionnelle/vie familiale du côté des hommes ; l’accompagnement de personnes âgées/dépendantes ; les inégalités

« intersectionnelles » (c'est-à-dire liées à la combinaison de plusieurs dimensions comme le sexe et l'origine, le sexe et l'âge, etc.) ; la place des femmes dans les médias ; les caractéristiques des entreprises qui mettent en place de « vrais » plans pour l'égalité ; les conséquences des unions et ruptures d'unions...

- **Recommandation** : *Évaluer la priorité des travaux à lancer, réaliser une programmation pluri-annuelle, mutualiser les ressources au sein de la Statistique publique, le cas échéant conclure des partenariats d'étude avec des chercheurs d'autres institutions et des universitaires. Cette programmation, demandant une approche transversale et inter-directions, pourrait relever des attributions du comité Insee-Ssm mentionné plus haut (cf. §5).*

3. Les parties prenantes : producteurs et utilisateurs

La production statistique examinée est celle du Service de la Statistique publique (SSP dans la suite) qui se compose au sens étroit de l'Insee et des services statistiques ministériels (Ssm). Les sources étant le nerf de la guerre, on rappelle les grands traits de l'organisation de leur production. Les « utilisateurs » sont des personnes ou des institutions, organismes, qui ont une utilisation professionnelle des statistiques. Une brève présentation de ceux qui ont été consultés est faite ensuite.

3.1. Les producteurs

La très rapide présentation des producteurs proposée ci-dessous s'appuie largement sur des extraits des pages « l'Insee et la Statistique publique » que l'on trouve sur le site insee.fr.

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises, et assure la coordination du service statistique public français. Ces informations sont destinées à éclairer le débat économique et social. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'Insee est à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence. Les données chiffrées, statistiques et études produites par l'Insee sont à la disposition de tous, gratuitement, sur le site insee.fr. La mise à disposition du résultat des travaux est un objectif essentiel. Les Ssm (il en existe actuellement 16, cf. Annexe 5A) sont, comme leur nom l'indique, des services (département, mission,...) des ministères ; ils assurent la liaison avec l'Insee pour toutes les questions statistiques (enquêtes, publications de résultats, échanges d'informations) ; comme l'Insee, ils diffusent et commentent les informations qu'ils détiennent. Quand à l'organisation des compétences, celles des Ssm relèvent de domaines particuliers (éducation, justice, travail, ...), celles de l'Insee ne sont pas spécialisées et les deux composantes collaborent en continu sur de nombreux travaux.

Les données chiffrées brutes proviennent soit d'enquêtes soit de sources dites « administratives » c'est-à-dire de données collectées au cours de leur activité par des organismes publics (ou privés ayant une mission de service public) ; ces données d'origine administrative peuvent être transmises au SSP sur demande du ministre de l'économie et après un avis du Cnis. En aval des opérations de collecte, l'Insee et les Ssm en réalisent le traitement pour assurer la fiabilité de l'information qui en sera tirée – le traitement peut être plus ou moins « lourd » d'où des décalages entre les années de collecte et la disponibilité de données exploitables. Les traitements et la mise à disposition des

résultats¹¹ sont assurés par les services ou départements responsables de la collecte. Ces opérations de « production » à proprement parler (collecte, traitements, diffusion) mobilisent une part essentielle des moyens. Les enquêtes peuvent être réalisées en partenariat entre l’Insee et un Ssm, ou entre le SSP et d’autres organismes (par exemple l’Ined) et les travaux d’étude associent fréquemment des chercheurs dans le cadre de « groupes d’exploitation », de conventions, ou via des appels d’offre émis par les Ssm.

L’activité du SSP est soumise à diverses contraintes et obligations. Sans entrer dans les détails, il y a les obligations réglementaires de production d’un certain nombre d’indices officiels (par exemple les indices de prix), ou de livraison régulière de données pour la statistique européenne. Les enquêtes sont évidemment organisées en respect d’un certain nombre de règles garantissant la représentativité nationale des échantillons, l’anonymat des enquêtés et la sécurité des données (il en va de même pour les données d’origine administrative). Tous les projets d’opérations statistiques du SSP sont soumis au Cnis, qui examine en particulier l’utilité et la qualité des projets d’enquête. Enfin, pour la collecte de données, le respect des bonnes pratiques selon les codes de la statistique européenne impose notamment que la charge ne soit pas excessive pour les enquêtés.

L’information diffusée par le SSP prend diverses formes : tableaux de données mises en forme, indices et indicateurs, commentaires et analyses. L’information statistique est désormais principalement offerte par l’intermédiaire des sites internet de l’Insee et des Ssm ; un « Portail de la statistique publique » diffuse en outre une actualité sur les travaux publiés et fournit des liens qui permettent d’accéder aux informations sur les différents thèmes couverts par l’Insee et les Ssm. Les informations « en ligne » étant désormais la vitrine de l’offre, ce que l’on y trouve en matière d’information statistique sexuée et la facilité pour y accéder constituent naturellement un point d’entrée incontournable de l’état des lieux.

Les producteurs ont été consultés pour examiner les travaux en cours et en projet, ainsi que les difficultés éventuellement rencontrées dans la production de données et d’indicateurs sexués. La consultation a été limitée à l’Insee et à certains Ssm, en privilégiant les « gros » producteurs (Dares, Drees, Depp), ou ceux qui produisent une information particulièrement pertinente par rapport aux questions identifiées comme majeures par les utilisateurs¹². En complément des consultations, les sites internet des producteurs ont été systématiquement visités.

¹¹ Un nombre croissant de fichiers de données (bien entendu anonymisées) est en outre mis à disposition soit sous la forme de larges extraits accessibles directement en ligne, soit dans un format détaillé à l’usage des chercheurs (selon la nature des données via un réseau du Cnrs ou par un centre d’accès sécurisé).

¹² Voir Annexe 4 les services consultés.

En guise de transition vers une présentation de « la demande », une rapide précision sur le Cnis¹³, qui n'a pas seulement un rôle de « gendarme » : c'est aussi un lieu de réflexion sur la programmation de travaux pour l'ensemble du SSP, un lieu de concertation – « Cette institution intervient en amont des opérations statistiques pour organiser la concertation entre les utilisateurs et les producteurs et pour dégager les demandes de la société civile en matière de statistique publique. »¹⁴ – et d'interpellation du SSP « sur les lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques et sociaux ou dans la diffusion des résultats, suggérer de nouvelles pistes ou demander le réexamen de telle ou telle orientation ou procédure »¹⁵.

3.2. Les utilisateurs

Les utilisateurs de statistiques sont évidemment très divers. Ont été visés les utilisateurs « professionnels », c'est-à-dire qui mobilisent l'information statistique dans le cadre de leur activité. Trois grandes catégories d'utilisateurs ont été consultées : des enseignants-chercheurs qui utilisent des indicateurs et analyses publiés pour documenter leurs enseignements, des éléments de cadrage ou des données détaillées pour leurs recherches ; des institutions et instances administratives dédiées à la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui participent à l'information des décisions législatives et politiques ; enfin quelques réseaux professionnels et associations spécialistes de la thématique, qui ont également servi de relais pour élargir la consultation.

Les institutions consultées ont été sélectionnées pour leur spécialisation sur la thématique. Les Délégations aux droits des femmes des institutions politiques nationales (Assemblée Nationale, Sénat), s'imposaient, de même que celle du CESE. Les instances consultatives dédiées, tel le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfe) – qui a pris le relais en janvier 2013 de l'Observatoire de la parité avec une organisation et des attributions élargies¹⁶, ou le Conseil Supérieur de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP), dont les missions ont également été renforcées récemment¹⁷ faisaient aussi naturellement partie des interlocuteurs incontournables. Le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDEFE), consulté également, tient une place un peu différente : il s'agit en effet d'un service administratif, issu des anciens Secrétariats d'Etat aux droits des femmes et chargé de la promotion de ces droits, dont la particularité est de disposer d'antennes régionales. C'est un utilisateur régulier des informations du SSP. Le Défenseur des Droits, utilisateur particulier puisqu'il peut mobiliser

¹³ De plus amples détails sur ses attributions et son fonctionnement sont accessibles en ligne : <http://www.cnis.fr/cms>

¹⁴ Jean-Pierre Duport, « Le Conseil national de l'information statistique », Courrier des statistiques, n°128, 2009, accessible en ligne : <http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/cnis/cnis.PDF>

¹⁵ Id.

¹⁶ Voir le site <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hcefh/presentation-et-missions/>

¹⁷ cf. Décret n° 2013-371 du 30 avril 2013

l'information statistique dans un cadre juridique à des fins de « preuve statistique » pour certains cas de discrimination, a été inclus dans les consultations.

Les réseaux professionnels mobilisés se composent du groupe de recherche « Genre, emploi et politiques publiques » (Ofce - Sciences-Po Presage), du groupement pluridisciplinaire européen « Marché du travail et genre » (Mage). Le « Laboratoire de l'égalité » a en outre relayé les questions sur les attentes d'utilisateurs dans son réseau.

Toutes les catégories d'utilisateurs ont été sollicitées afin de cerner leurs attentes en ce qui concerne les données chiffrées (existence, degré de détail, périodicité), les thèmes et questions couvertes, la facilité pour accéder à l'information statistique en mode « grand public »¹⁸. De façon plus « prospective », les institutions et instances consultatives ont également été invitées à indiquer les questions et problématiques qui étaient, de leur point de vue, prioritaires à un horizon de court-moyen terme. Sur ce point, quelques personnes faisant référence sur la question des inégalités entre les femmes et les hommes ont par ailleurs été sollicitées pour des entretiens.

¹⁸ C'est-à-dire à partir des sites internet de la Statistique publique – il ne s'agit donc pas de l'accès aux données d'enquêtes par les chercheurs.

4. Chiffres et indicateurs

4.1 Les femmes et les hommes : peu visibles dans les vitrines de la statistique publique

Un des constats majeurs sur l'information statistique sexuée actuellement diffusée par la Statistique publique, tel qu'il peut être établi sur la base de visites des sites internet des producteurs et des remarques des utilisateurs, tient en une phrase : il y a beaucoup de chiffres, tableaux et indicateurs sexués ainsi que d'analyses et d'études dans presque tous les domaines, mais la visibilité de cette information est faible et y accéder demande parfois de la patience.

Les sites internet des diverses composantes du SSP ont en effet été conçus dans des logiques de « thèmes » et « sous-thèmes » dans lesquels les thématiques transversales n'ont pas pour l'instant trouvé leur place que ce soit à l'Insee, dans les Ssm ou sur le Portail de la statistique publique. Ajoutons, même si cela n'est pas directement en lien avec la problématique du rapport, que les statistiques de certains Ssm ne sont pas directement visibles sur la page d'accueil du ministère dont elles sont un service, à tel point qu'à diverses reprises, les personnes de ces services ont proposé d'emblée l'envoi par e-mail du lien permettant d'arriver directement sur les pages des statistiques avec un commentaire allant de « sinon tu vas galérer » à « sinon tu ne trouveras jamais ». Pour équilibrer ce qui précède, notons que l'on trouve (finalement) très souvent ce que l'on cherche, mais le processus n'est pas toujours des plus directs¹⁹.

Une meilleure visibilité de l'information existante, sous un thème explicite « femmes et hommes », décliné lui-même en thèmes pertinents aurait deux avantages : d'une part évidemment, faciliter la recherche d'informations ; d'autre part, cela donnerait « une place » qui valoriserait les travaux existants, dont la faible visibilité actuelle peut contribuer à l'impression d'une thématique négligée... sauf une fois par an, le 8 mars (tous les producteurs affichent alors en page d'accueil leur publication dédiée lorsqu'ils en ont une).

Une montée en visibilité comporte des difficultés à la fois organisationnelles et techniques, qui sont de nature différente pour l'Insee et les Ssm :

¹⁹ Sauf à chercher une publication précise à l'aide d'un moteur de recherche bien connu, une recherche parmi les « thèmes » / « sous-thèmes » des sites du SSP peut être fastidieuse : il faut déjà identifier les bons thèmes (logique de production vs. logique d'utilisation), puis aller à la pêche du tableau, de la fiche ou de l'étude recherchée. Lancer, sur le site, une recherche sur le mot clé "femmes" donne la plupart du temps des résultats pertinents mais soit non hiérarchisés (tableaux, analyses, fiches, etc., apparaissent dans une liste où les documents ne sont pas nécessairement en ordre chronologique, alors à affiner selon ce que l'on cherche), soit renvoyant uniquement aux études et analyses, cela dans les cas où lancer la recherche sur "femmes" ou "filles garçons" n'éjecte pas du site des statistiques (pour les Ssm) ou du thème sur lequel on se trouvait (pour l'Insee) pour ramener à l'ensemble des contenus. Enfin pour les tableaux détaillés, les listes qui s'affichent ne précisent pas systématiquement si l'on va y trouver une partition selon le sexe. Les lecteurs qui souhaiteraient expérimenter ce parcours trouveront dans l'Annexe 5B les liens vers les pages d'accueil des sites de l'Insee, des Ssm (page d'accueil du ministère et page d'accueil « statistiques ») et du Portail de la statistique.

- A l'Insee, des réflexions sont engagées pour une évolution générale du site internet et la question des thématiques transversales est examinée. A court terme, la création d'un dossier spécifique dans les « Dossiers » qui apparaissent sous l'onglet « Publications et services » pourrait être une option. Une arborescence des publications de la collection « Insee références » par thème²⁰ (y compris transversaux) donnerait également de la visibilité à la publication quadriennale « Femmes et hommes – regards sur la parité », et pourrait renvoyer aux tableaux qui l'accompagnent (qui sont actualisés en continu) ainsi qu'à d'autres produits pertinents sur la thématique. Un tel effort serait par ailleurs cohérent avec le point premier du programme « Insee Ambition 2015 », notamment son premier point « Accroître notre impact dans le débat public » dans ses deux déclinaisons : « Privilégier les sujets les plus utiles à la décision publique ou en phase avec les préoccupations majeures de la société » et « Élever l'offre internet au meilleur niveau ».

- Dans le cas des Ssm, ce serait aux ministères de prendre les mesures pour que des aménagements soient faits au niveau des pages du Ssm, ou pour que la thématique soit apparente sur la page d'accueil du ministère et puisse renvoyer sur les produits de type « statistiques et études » sur la thématique. Ces évolutions seraient dans la ligne des objectifs définis lors du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012²¹. Le Portail de la statistique publique pourrait enfin être mobilisé, avec une entrée thématique « femmes et hommes », actuellement inexistante, renvoyant vers les pages des sites de l'Insee et des Ssm.

4.2. Quels chiffres et indicateurs ?

L'information chiffrée se compose de deux grandes sortes de « produits » plus ou moins élaborés²² : des tableaux mis en forme, qui détaillent des situations selon divers critères (par exemple, effectifs de salariés par sexe) ; des indicateurs qui figurent dans des synthèses de type « chiffres-clés » ou annuaires statistiques (par exemple pourcentage de femmes dans les personnels de l'éducation nationale). Les principales remarques formulées par les utilisateurs consultés sont restituées ci-dessous, accompagnées le cas échéant d'une courte discussion sur les possibilités d'évolution.

- Pour les tableaux détaillés, trop peu fournissent des éléments démo-sexués ou socio sexués (tris croisés par sexe et âge, sexe et catégorie sociale, sexe et statut familial notamment) ; il faudrait des liens vers des tableaux par effectifs (ensemble, femmes, hommes) ou la possibilité de choisir en ligne quelques clés de tri.

²⁰ Actuellement, les publications s'affichent par ordre chronologique.

²¹ <http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/11/CI-DDF-RELEVE-V7.pdf>

²² On n'examine pas ici les données détaillées mises à disposition en ligne sur la base desquelles les utilisateurs peuvent eux-mêmes opérer leurs traitements.

Une telle évolution impliquerait de veiller à la cohérence, pour diverses sources, des regroupements de catégories et tranches d'âge afin de pouvoir mettre en relation les chiffres de divers tableaux (ou sur différents thèmes). Une réflexion pourrait être menée en même temps sur quelques regroupements particulièrement pertinents pour la thématique, permettant de mettre en perspective différentes dimensions (par exemple une tranche « âge actif » que l'on trouverait dans les tableaux sur l'emploi et sur différents thèmes de « société »), et des thèmes pour lesquels les tableaux pourraient être enrichis, lorsque les tailles d'échantillons le permettent, par exemple en distinguant les pères et les mères dans les tableaux sur l'activité et l'emploi.

- Pour les indicateurs, le standard est de donner la répartition par sexe au sein d'une situation ou d'un statut, dans une logique « parité ». Cela n'est pas toujours suffisant dans la perspective des inégalités, en particulier pour rendre compte de la sélection qui s'opère dans l'accès à certains statuts, situations ou positions, qui relèvent d'une logique « égalité des chances ». Pour illustrer les deux logiques, on peut prendre l'exemple de la part des femmes parmi les salariés à temps complet (« assez » proche de la parité) et la part de femmes à temps complet parmi les salariées comparée à celle des hommes à temps complet parmi les salariés (très loin de l'égalité).

De tels indicateurs pourraient compléter utilement les indicateurs usuels, pour des questions sur lesquelles des mécanismes liés au genre sont bien connus. Cela mettrait en même temps aussi en évidence les positions auxquelles les hommes accèdent de façon disproportionnée (ou les filières dans lesquelles certes « les filles ne vont pas » mais les garçons sont anormalement surreprésentés). La principale difficulté, pas insurmontable, pour développer ce type d'indicateurs tient à la nécessité d'identifier les populations de référence, c'est-à-dire celles qui seraient en position d'accéder (les « viviers »).

- Il semble encore que de nombreux tableaux ne donnent aucune indication sexuée ; s'il ne s'agit pas évidemment de « tout » décliner selon le sexe, une revue de leur offre par les producteurs permettrait d'améliorer cela de façon raisonnée, au moins pour les tableaux donnant des effectifs qui devraient afficher le nombre total, le nombre de femmes et le nombre d'hommes quand les échantillons sont de taille suffisante. En tout état de cause, les données de cadrage diffusées pour les grandes enquêtes devraient être systématiquement déclinées par sexe (cela n'est pas le cas, par exemple, pour celles de l'enquête Emploi du temps²³).

- Qu'il s'agisse de tableaux détaillés ou d'indicateurs, les utilisateurs consultés signalent également que certaines informations ne sont pas diffusées de façon régulière et sont très demandeurs de séries longues pour divers thèmes. Des évolutions semblent possibles sur ce dernier point, dans la

²³http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=edt2010&page=irweb/edt2010/synt/cad/cadrage.htm#edt2010_ca d1

mesure de la disponibilité de sources, mais cela ne peut être traité qu'au cas par cas (pour des périodes au cours desquelles la source reste homogène – en fonction des changements de méthodologie). Pour les informations diffusées irrégulièrement, c'est la périodicité des sources qui est en cause ; elle pourrait être indiquée systématiquement et, dans le cas où une opération statistique n'est pas reconduite, le mentionner.

4.3. Un tableau de bord ?

A côté de ces demandes, la question de la profusion de chiffres en circulation (l'exemple des écarts de salaire est presque caricatural puisque l'on trouve actuellement des chiffres allant de 9% à 27%, tous issus du SSP ; aucun n'est « meilleur » que les autres, mais ils résultent de calculs sur des champs différents, pour des notions de salaire différentes et employant des méthodologies différentes), qui rend parfois difficile le choix du « bon chiffre », a été soulevée au cours des consultations²⁴, accompagnée d'une demande de chiffres de référence dans un format synthétique.

Cette demande de « chiffres de référence » peut surprendre car l'offre semble abondante : d'une part, de nombreux annuaires statistiques et « chiffres-clés » sont publiés annuellement par les Ssm sur leurs domaines, d'autre part l'Insee publie depuis 2001 l'ouvrage quadriennal « Femmes et hommes – regards sur la parité » (auquel sont associés des tableaux actualisés en continu) qui regroupe des indicateurs sur la population, la santé, le travail, l'éducation, les revenus et les conditions de vie, la vie sociale et politique. Enfin, hors SSP, le SDFE publie annuellement des « Chiffres-clés de l'égalité » (élaborés sur la base de larges contributions de l'Insee et des Ssm), articulés sur des questions de politique publique. Mais les annuaires et publications de type chiffres-clés ne déclinent pas systématiquement leurs chiffres par sexe – à l'exception évidente de la publication de la Depp « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité ». « Femmes et hommes – regards sur la parité » est dans une certaine mesure « trop » complet pour répondre directement aux demandes d'une courte liste de chiffres clés. À l'inverse, la publication du SDFE ne retient que certains thèmes, ce qui ne répond pas non plus à ces demandes.

Cela remet donc à l'ordre du jour la question d'un tableau de bord – dont la définition était d'ailleurs un des objets du Rapport Blum et qui était appelé par la Circulaire du 8 mars 2000. L'ouvrage quadriennal de l'Insee « Femmes et hommes – regards sur la parité », dont la première édition sous ce nom date de 2001 répondait aux attentes exprimées en matière de mise à disposition de données par le Rapport Blum et aux recommandations de la Circulaire du 8 mars 2000. L'ouvrage regroupe

²⁴ Elle rejoint la demande de repères et d'aide à l'analyse par l'ensemble des utilisateurs face au foisonnement de statistiques que mentionne le Cnis dans le Bilan 2011 du programme de la statistique publique (p.13).
http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/rapports/2012/RAP_2012_131_bilan_2011.PDF

toutefois de très nombreux tableaux, qui au fil des éditions ont été complétés par des commentaires et analyses. Ainsi, dans l'édition 2012, on trouve 31 fiches (plus 7 de cadrage européen), contenant chacune une page de commentaire et des tableaux ou graphiques²⁵, en tout, hors cadrage européen, un total de 94 figures. S'y ajoutent quatre dossiers et trois vues d'ensemble thématiques.

Une liste resserrée d'indicateurs « majeurs » – la réflexion sur son contenu serait à engager de façon concertée²⁶ – pourrait être constituée à partir de ces contenus déjà existants, et donner lieu à une publication annuelle « Femmes et hommes, chiffres de référence »²⁷. Cette publication pourrait fournir des points d'entrée vers des statistiques plus détaillées pour chaque domaine. On aboutirait ainsi à une offre à plusieurs niveaux, ajoutant une courte sélection d'indicateurs aux publications existantes.

²⁵ Graphiques dont les utilisateurs regrettent qu'ils ne renvoient pas tous à des tableaux de données.

²⁶ La sélection de chiffres clés proposée par l'Insee dans ses actualités pour la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2013 pourrait servir de point de départ pour cette réflexion.

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/dossiers_actualite/8_mars_2013.htm

²⁷ Il pourrait s'accompagner d'une communication « parlante » à l'usage du grand public (en langage clair : via les journalistes), sur le modèle de certains graphiques que l'on peut trouver dans le « Women and men in Sweden – Facts and figures » des statistiques suédoises (http://www.scb.se/statistik/publikationer/LE0201_2012A01_BR_X10BR1201ENG.pdf) et de chiffres pédagogiques : par exemple, le nombre d'heures de travail qu'il faut en moyenne à une femme pour gagner autant qu'un homme au cours d'un mois, ou le nombre moyen d'heures hebdomadaires ou mensuelles – et non quotidiennes – de temps libre, ou de temps parental et domestique des femmes / des hommes.

5. Des lacunes

La quantité d'information statistique sexuée existante n'empêche pas que des manques existent : certains domaines ne sont pas parfaitement couverts, certaines informations ne sont pas disponibles.

5.1. « on ne trouve pas »...

L'intérêt de solliciter les utilisateurs qui ont des usages professionnels de l'information statistique sur « ce qu'ils ne trouvent pas » est de faire apparaître des manques, certains ponctuels et d'autres plus récurrents, sur des thèmes divers (selon les domaines de spécialité, lors d'une recherche particulière sur une question précise). Pour ne prendre que quelques exemples, « impossible » de trouver la part de pères et mères en congé parental d'éducation au sens du code du travail, ou la composition par sexe d'institutions politiques à certains niveaux (adjoint-e-s et vice-présidences par exemple), ou de diverses instances universitaires (par exemple le CNU); les auteurs de violences selon leur sexe ; des données sexuées sur l'hébergement social ; la féminisation dans les professions libérales ; la part de femmes au sein de certaines fonctions (par exemple dans les fonctions de direction d'établissements scolaires les chiffres ne distinguent pas les principaux de collèges et les proviseurs de lycées), etc., etc. Quelques domaines apparaissent plus largement assez peu ou imparfaitement couverts, comme le bénévolat²⁸, la parité dans les instances dirigeantes des associations (y compris les syndicats et les associations professionnelles), la parité dans diverses instances de décision et lieux de pouvoir économique ou politique non soumises à une obligation de parité, dans les inter-collectivités territoriales ; les populations hors logements ordinaires (en particulier les maisons de retraite).

Ces manques ont été mobilisés ici comme des « révélateurs » et non dans une optique de recensement ou pour en tirer directement des conclusions opérationnelles. Une reconduction périodique de l'exercice, avec une portée plus étendue, pourrait être un outil de suivi de « la demande » sur la thématique en vue d'apporter des compléments – de façon raisonnée : il ne s'agit en effet pas de piloter la mise à disposition de données et indicateurs sur la base « du » chiffre non trouvé. En matière d'indicateurs de parité dans diverses instances de décision, la question se pose en outre de la filière appropriée pour produire les données : cela concerne en effet des populations trop peu nombreuses pour les appréhender de façon satisfaisante à travers les enquêtes par échantillon, et pourrait donc relever de filières administratives plus que du SSP.

²⁸ La mauvaise couverture du travail bénévole était déjà soulignée dans le rapport du Cnis « Connaissance des associations » (2010) : http://www.cnis.fr/cms/Accueil/publications/Les_rapports_du_Cnis;jsessionid=A058C9E73CD2441F7FEC0C89E20E0892?publication=90265

Par ailleurs, la consultation a fait apparaître que les utilisateurs « institutionnels » (exception faite du CESE et du SDFE) sont assez peu informés du fait que le Cnis est un lieu d'expression de la demande sociale et de concertation avec la statistique publique. Une information à ce sujet en direction des instances institutionnelles spécialisées et des associations et réseaux permettrait de favoriser le dialogue entre l'offre et la demande.

5.2. Pistes pour étendre le degré de couverture

Une partie des manques peut venir d'une couverture insuffisante par les sources ; les mieux à même pour identifier ce type d'insuffisance sont les producteurs. Les éventuels problèmes ne sont pas de même nature selon qu'il s'agit de données issues de sources administratives ou de données d'enquêtes. En ce qui concerne les sources administratives exploitées par le SSP, certaines ne fournissent pas l'information appropriée parce que l'unité d'observation n'est pas la personne (c'est le cas par exemple de certaines sources statistiques de la justice où l'information est enregistrée à la base selon une logique d'« affaire », et donne des éléments non systématiques sur toutes les personnes concernées²⁹) ; d'autres ne fournissent d'information qu'à un niveau déjà agrégé (cas de certaines données fournies par les établissements aux académies, du fait de l'absence d'un cadre précis). Il se peut aussi que l'information existe mais qu'elle ne « remonte pas ». Pour les données d'enquête, l'information est présente dans toutes les enquêtes auprès des individus et les enquêtes auprès des ménages permettent toutes d'en connaître au moins la composition par sexe (ce qui n'est pas le cas des enquêtes auprès d'entités diverses, qui ne « recensent » pas toujours le nombre d'hommes et de femmes lorsque cette information pourrait avoir une pertinence). Les manques peuvent alors venir du fait que certaines situations ne sont pas distinguées à un niveau suffisamment fin. Enfin, certains manques peuvent apparaître ponctuellement car les données ne sont pas collectées sur une base annuelle (enquêtes périodiques, modules thématiques), on ne trouve donc pas de chiffres nouveaux pendant un certain temps ; il se peut aussi que certaines enquêtes ou certains modules d'enquête ne soient pas reconduits.

Les actions à engager sont différentes selon la nature des données :

- pour les données administratives, cela implique d'étudier, en concertation avec les administrations concernées, les possibilités d'évolution. Là encore, le cadre des objectifs fixés lors du Comité interministériel du 30 novembre 2012 devrait faciliter ces évolutions.
- pour les données d'enquêtes, cela impose d'ajuster progressivement les questionnaires d'enquêtes pérennes et d'accorder une attention systématique à la prise en compte de la dimension

²⁹ L'évolution en cours des outils (logiciels) de gestion dans les greffes devrait permettre d'obtenir une information de meilleure qualité.

femmes/hommes dans tous les questionnaires. Une « attention systématique » à la prise en compte du genre dans les enquêtes n'a pas le même sens selon l'unité enquêtée : lorsque c'est une « personne morale » ou une collectivité (et non un individu), le questionnaire devrait permettre d'obtenir des informations sur sa composition par sexe (par exemple, enquête sur les associations, sur les centres d'hébergement et, évidemment mais on y reviendra, sur les entreprises non individuelles). Lorsque l'enquête porte sur des individus, la formulation des questions doit permettre (autant que faire se peut) d'éviter qu'une même question soit comprise de façon différente par les femmes et les hommes. Un exemple éclairant est celui des enquêtes sur les conditions de travail, et de questions aux enquêtés leur demandant s'ils ont à porter « des charges » : les infirmières ou institutrices, qui portent plutôt des personnes, peuvent répondre par la négative, tandis que le maçon qui porte des sacs pourra répondre sans hésitation, ce qui peut résulter en une sous-estimation de cette pénibilité parmi les femmes. Un examen des questionnaires dans une optique de genre permettrait d'éviter des formulations sources de biais de compréhension, et les questions complexes devraient être accompagnées d'exemples choisis pour illustrer des situations dont les contenus concrets peuvent être différents pour les femmes et les hommes et de consignes appropriées aux enquêteurs.

6. Deux trous (presque) noirs

Parmi les « lacunes », il en est deux, de nature très différente, qui demandent que l'on s'y arrête spécifiquement car elles relèvent de quasi-trous noirs : la gouvernance des entreprises et la mesure des niveaux de vie.

6.1. Les dirigeant-e-s d'entreprises

Les dirigeants d'entreprises sont-ils plutôt des hommes ou des femmes ? Réponse facile : plutôt des hommes. Mais pour quelle proportion en général, et selon le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise, ou selon les politiques qu'elles mettent en œuvre pour l'égalité professionnelle, etc. ? Pas de chiffres systématiques ici : on peut répondre pour les entreprises individuelles, pour les entreprises nouvellement créées, on peut connaître le sexe des dirigeants salariés, mais on ne peut pas donner de statistique au niveau de l'ensemble des entreprises. La question n'est pas nouvelle : on la trouve dans le Rapport Blum et elle est revenue à diverses reprises au cours des années 2000 dans des sollicitations du Secrétariat d'Etat au commerce et à l'artisanat sur l'entrepreneuriat féminin, puis dans des programmes d'action interministériels pour une mobilisation du répertoire Sirene ; elle réapparaît récemment dans la feuille de route du Ministère de l'économie et des finances faisant suite au Comité interministériel du 30 novembre 2012, qui mentionne dans une mesure intitulée « Développer les statistiques et études pour mieux apprécier les situations d'inégalité selon le genre » (p.9) : « (...)encourager dans le même sens les producteurs de fichiers administratifs, utilisés de plus en plus pour la production de statistiques (hormis le répertoire Sirene). ».

L'absence d'information systématique constitue une limite importante de connaissance, qui entrave le simple repérage de l'inégal accès aux positions de décision économique et son analyse d'une part, l'étude des caractéristiques des entreprises et des conséquences de l'occupation des positions de pouvoir et des fonctions de décision par des femmes et par des hommes d'autre part. Cette absence donne une forte visibilité à des travaux de portée et significativité statistique forcément limitée, qui par exemple mettent en avant un lien entre performance des entreprises et sexe de leur dirigeant-e, ou soulignent la supériorité d'un management « au féminin », résultats qu'il n'est pas possible de généraliser ou d'établir de façon fiable. Disposer des informations qui permettraient de traiter ces questions de façon systématique serait très utile. Alors quels sont les obstacles ?

L'un est de nature réglementaire : la gestion du répertoire Sirene est assurée par l'Insee dans le cadre d'un décret (plusieurs fois modifié³⁰), qui définit entre autres les informations contenues dans ce répertoire et le sexe des dirigeants n'en fait actuellement pas partie. Pour les personnes physiques, l'information est disponible sur une base systématique depuis une refonte de Sirene en 2005 (pour les années antérieures, les seuls indicateurs du sexe du dirigeant étaient les prénoms, pas fiables à 100%). La mobilisation de cette information appellerait des changements réglementaires qui ne sont pas à la seule initiative de l'Insee quant aux données gérées par l'Insee et/ou sur le traitement ou la transmission de données. Une modification du décret devrait être portée par le Ministère des droits des femmes ; il semble que ce décret pourrait être amené à évoluer dans le cadre d'une loi en projet sur l'économie sociale et solidaire (qui se traduirait dans Sirene par la création d'un code d'identification de ce secteur) ; cela pourrait être une opportunité. Toutefois, cette option ne permettrait pas de couvrir les « personnes morales » (SA, Sarl, etc.).

Une autre possibilité serait de mobiliser les informations du « module dirigeants », qui accompagne les informations fournies par les établissements aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite,...) et couvre tous les dirigeants ; ce module contient l'information visée, de même qu'il permet de connaître tous les changements (les départs et arrivées sont déclarés). Mais il ne fait pas actuellement l'objet d'un traitement qui permettrait sa mobilisation. D'autres pistes existent : notamment celle du fichier bancaire des entreprises non financières (Fiben) géré par la Banque de France, qui couvre en principe toutes les entreprises et comprend des données sur leurs dirigeants³¹. Les documents comptables transmis de façon obligatoire aux greffes des tribunaux du commerce comportent aussi l'information recherchée...

Ces diverses possibilités, a priori séduisantes, demandent à être expertisées – en particulier du point de vue de leur qualité mais aussi, les unes par rapport aux autres du point de vue de la « facilité » des traitements qui seraient nécessaires. Notons que toutes impliqueraient des changements réglementaires quant à la transmission des données. Mais il y a ici la possibilité d'un véritable tournant, et d'enrichissements tant en termes de connaissance des entreprises que dans la perspective d'analyses sur leurs dirigeants... et dirigeantes.

- Une question incidente : que deviennent les données du rapport de situation comparée ?

Les consultations ont fait apparaître que les informations fournies par les entreprises dans le cadre des dispositifs mis en place pour évaluer l'égalité professionnelle n'ont pas nécessairement fait

³⁰ De plus amples détails sur le cadre juridique du répertoire Sirene peuvent être consultés sur le site de l'Insee, pages <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/presentation.jsp> et <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/juridique.jsp>.

³¹ Cf. le site de la Banque de France sur ce fichier <http://www.fiben.fr/fiben-en-quelques-lignes.htm>. Voir également la fiche CNIL : <http://www.cnil.fr/documentation/fichiers-en-fiche/fichier/article/fiben/>, selon laquelle en 2011, le fichier comportait 5,5 millions de dirigeants, dont 1,9 millions d'entrepreneurs individuels.

jusqu'à présent l'objet d'exploitations. C'est le cas en particulier du rapport annuel de situation comparée (ou du rapport annuel unique pour les entreprises de moins de 300 salariés), transmis aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), puis... ?

Un examen des notices explicatives pour remplir ce rapport montre les difficultés qu'il peut comporter pour les entreprises³² et un examen de ses contenus fait apparaître à quel point le traitement des informations collectées pour les transformer en données exploitables serait lourd (il n'est d'ailleurs pas fait). Cet état des choses pose en filigrane la question de la cohérence entre l'information fournie par les entreprises et de l'usage qui peut en être fait ; si l'information qu'elles fournissent n'est pas traitée systématiquement, à quoi bon la collecter ? Cela peut certes « sensibiliser » à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi avoir un effet inverse (dans un contexte où les entreprises soulignent régulièrement des « contraintes » administratives sans fin). Il semble qu'à venir, il est prévu d'analyser les plans et accords obligatoires qui reprendront certains des indicateurs du rapport de situation comparée, ce qui sera un progrès. Mais si le format des indicateurs collectés est trop différent de ce que décrit l'information statistique, les entreprises, dans leur majorité, ne pourront pas s'y retrouver, ni s'y référer si elles souhaitent évaluer leur positionnement. Il pourrait alors être intéressant, lors de travaux de définition et refonte des informations demandées aux entreprises, d'associer des experts statisticiens afin de rendre les « formats » compatibles avec une utilisation par tous (les entreprises pour se situer, les pouvoirs publics pour évaluer l'impact des politiques).

6.2. Le niveau de vie des individus

L'autre lacune profonde concerne la connaissance des niveaux de vie des femmes et des hommes : de façon standard, le niveau de vie d'une personne est calculé en additionnant tous les revenus reçus dans le ménage où elle vit, sous la double hypothèse de mise en commun totale de ces revenus et d'une distribution interne égalitaire. Tous les individus d'un même ménage ont ainsi le même niveau de vie – une limite évidente pour la mesure des inégalités, d'ailleurs soulignée dans le rapport du Cnis « Niveaux de vie et inégalités sociales »³³. Cette façon de faire, qui correspond à une méthodologie standard et n'est pas spécifique à la France, renvoie à une approche ancienne dite

³² Voir les pages de notices explicatives que l'on trouve sur le site du ministère du Travail :

<http://travail-emploi.gouv.fr/espaces,770/travail,771/dossiers,156/gestion-des-ressources-humaines,474/egalite-entre-les-femmes-et-les,506/le-rapport-de-situation-comparee,1138/notice-explicative-pour-le-rapport,1639/>

³³ Cnis, 2007 :

http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/rapports/2007/RAP_2007_103_niveaux_de_vie_inegalites_sociales.PDF

« unitaire » du ménage, largement mise à mal dans la littérature économique depuis les années 1980, mais dont le dépassement en termes opérationnels comporte de nombreuses difficultés.

L'une de ces difficultés est l'impossibilité d'affecter de façon certaine chaque revenu à l'un ou l'autre des membres d'un ménage ; des modèles théoriques alternatifs existent, mais leur mise en oeuvre est complexe et les applications demeurent du domaine de la recherche. L'autre difficulté, héritée du temps où les revenus étaient collectés auprès des enquêtés sur une base déclarative et non sur la base de sources administratives, est que certains éléments des revenus restent appréhendés au niveau ménage et non individu ; en conséquence certaines catégories de revenu désormais connues à la base au niveau individu ne sont retenues pour les fichiers d'exploitation qu'agrégées au niveau ménage.

Pour éclairer un peu, on peut considérer que les ressources monétaires d'un ménage se composent d'une somme de revenus d'activité (tous connus au niveau individuel), de revenus de la propriété (pas tous individuels), de transferts avec d'autres ménages (pas tous individualisables), de revenus sociaux (pas tous individuels), dont il faut retrancher les impôts et taxes (pas toujours individuels – par exemple un couple marié est « un » contribuable unique, un couple non marié compte deux contribuables). Chacune de ces composantes n'est connue pour une personne que si elle vit seule. Lorsque le ménage se compose au contraire de plusieurs personnes, une partie seulement des revenus peut être mesurée au niveau individuel.

Quelles conséquences ? Tout d'abord, la mesure des inégalités de niveau de vie entre individus est probablement biaisée : le niveau de vie des personnes est correctement mesuré pour celles qui vivent seules, mesuré sous des hypothèses fortes d'égalité intra-ménage pour les autres. C'est d'ailleurs ce qui explique une partie du fort décalage de taux de pauvreté entre les femmes mères de famille monoparentales et les autres femmes – qui n'ont pas nécessairement des ressources personnelles plus élevées, mais qui bénéficient de la mutualisation supposée des ressources de leur conjoint. Ensuite, il n'est pas possible d'évaluer de façon précise l'effet de certains minima sociaux alloués sous conditions de ressources du foyer, pour les personnes qui ne vivent pas seules. Ces limites prennent une dimension particulière pour la mesure (et l'étude) des inégalités entre les femmes et les hommes. De plus, au-delà de la question du niveau de vie, la mesure des revenus au niveau du ménage ne rend pas compte de l'inégalité en termes d'indépendance ou d'autonomie économique entre les femmes et les hommes.

Le dépassement de ces limites demande un investissement méthodologique de fond, qui n'est pas du ressort du SSP isolément. Considérer que tous les revenus sont mis en commun est une hypothèse

forte, dont divers travaux empiriques commencent à chiffrer le poids³⁴ ; considérer que tous les individus d'un ménage sont égaux est une autre hypothèse forte. Toutefois, considérer qu'ils ne sont pas égaux et mesurer l'inégalité sur la base des seuls revenus individuels reviendrait à faire une autre hypothèse forte (aucune mutualisation) et ne réglerait pas le problème de « distribuer » aux uns et aux autres les revenus non individualisés. Le fait que les statistiques européennes se soient penchées sur la problématique³⁵ pourra susciter des travaux d'approfondissement (auxquels il faudra que le SSP s'associe), mais les débouchés opérationnels sous la forme d'une nouvelle méthodologie ne sont objectivement pas envisageables rapidement. En parallèle (et en attendant), deux évolutions sont possibles : l'une consiste à développer des indicateurs intermédiaires de revenu personnel ou de revenu d'activité permettant d'évaluer l'inégale autonomie économique entre les femmes et les hommes³⁶. Au niveau des sources sur les revenus, la principale est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, construite sur des données qui permettent de connaître au niveau individuel certains revenus groupés d'emblée dans l'enquête au niveau ménage (notamment les pensions alimentaires reçues) de même que les impôts versés par des conjoints qui ne sont ni mariés ni pacsés. Expertiser puis utiliser ces informations permettrait de progresser dans une approche plus individuelle des ressources.

- Une question incidente : personne de référence, chef de ménage

Sur le thème individus et ménages, un certain nombre de données et d'études se réfèrent à des caractéristiques du ménage appréhendées par celles de la « personne de référence » (en particulier la CSP). C'est en partie un héritage des temps où le ménage était décrit « comme un seul homme », ainsi qu'une commodité qui permet de ne pas démultiplier le nombre de situations en croisant les CSP des conjoints pour caractériser le ménage. C'est cependant une source possible de biais, puisque l'on décrit ainsi de façon plus précise les ménages d'une seule personne que les autres ; l'incidence de cette « facilité » pourrait être à examiner selon les questions traitées.

Par ailleurs, la notion de personne de référence n'est pas exactement la même dans les enquêtes auprès des ménages et dans le recensement, où elle garde les contours quelque peu obsolètes du « chef de famille » (l'homme dans un couple, l'homme actif le plus âgé ou l'homme le plus âgé dans les autres cas). La définition de cette notion devrait être toujours rappelée lorsqu'elle est employée.

³⁴ Quelques enquêtes permettent de mesurer la part de ménages qui déclarent mettre leurs revenus en commun. Au niveau des pays de l'UE, et parmi les ménages de plusieurs personnes (la question ne se posant évidemment pas pour les autres), cette proportion est en moyenne de 70%, ce qui est certes la majorité mais laisse quand même une marge d'erreur importante (Source EU-Silc, module « Intra-household allocation of resources », 2010).

³⁵ Cf. note précédente. Un module sur les « décisions dans les couples » avait été mis en œuvre peu de temps avant l'enquête européenne en association avec l'enquête Emploi du Temps de 2009-2010.

³⁶ Un indicateur de la part de femmes et d'hommes par tranche de revenu d'activité pourrait en être dérivé, comme on le trouve dans les chiffres-clés suédois « Women and men in facts and figures » op.cit. p.77.

Enfin, au rang des expressions obsolètes, les indices de prix conservent un indice calculé pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé »³⁷. Cette expression pourrait certainement être revue.

³⁷ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000639208>

7. Les études et analyses

Les études et analyses publiées sur des supports du SSP se composent d'études courtes (de type 4-6 ou 8 pages), qui la plupart du temps accompagnent la publication de données nouvelles ou reviennent à intervalle régulier sur des évolutions, et de travaux plus approfondis, principalement sous la forme d'articles qui alimentent des publications de synthèse sur un thème ou de documents de travail³⁸.

7.1. Des travaux centrés sur les différences et inégalités entre les sexes...

Une partie de ces travaux porte directement sur les situations relatives des femmes et des hommes – ou sur la situation des femmes (des filles, des mères) ou, plus rarement, sur celle des hommes. Dans ce premier groupe, certaines études sont réalisées spécifiquement pour l'ouvrage quadriennal « Femmes et hommes – regards sur la parité » de l'Insee, qui mobilise des auteurs de l'Insee et des Ssm mais aussi d'autres organismes, ou pour la publication du 8 mars à l'occasion de la journée internationale des femmes³⁹. Un certain nombre d'études plus approfondies est également disponible dans les divers supports de publication de la Statistique publique. Notons que ces publications pâtissent du même problème de visibilité que les informations chiffrées : du fait de l'absence d'une entrée thématique, impossible de les voir toutes ensemble.

Il faut également souligner que, du fait de l'absence d'une entrée thématique « égalité femmes hommes » dans les programmes de travail, à l'exception de la Dares⁴⁰, nombre de ces études spécifiques ne résultent pas d'une programme de travail coordonné, mais de l'intérêt que les chargés d'études ou leur hiérarchie portent à la thématique⁴¹. En outre, aucune des composantes du SSP ne dispose d'une unité (division, cellule, bureau, mission, section...) spécialiste de la thématique. Cela résulte en approches parcellaires de type « coup de projecteur » qui donnent, certes, des éclairages mais sans que se constituent des corpus, c'est-à-dire sans que se capitalisent les connaissances et les méthodologies. L'absence de visibilité dans les programmes de travail contribue aussi à « l'inattention » aux différences et inégalités entre les sexes en général. A défaut de l'existence d'unités spécialisées, la prise en compte explicite de la thématique dans les programmes de travail lui

³⁸ Les publications dans des revues hors SSP n'ont pas été prises en compte dans l'état des lieux.

³⁹ De plus en plus souvent dénommée « Journée de la femme », ce qui évacue le sens initial de cette journée officialisée en 1977 par une résolution des Nations Unies et destinée à un bilan annuel du progrès de l'accès des femmes aux mêmes droits et mêmes statuts que les hommes (cf. :<http://www.un.org/womenwatch/feature/iwd/history.html>).

⁴⁰ cf. <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/programme-de-travail-bilan-d,97/programmes-de-travail-de-la-dares,1071/>

⁴¹ Cet intérêt a été à l'origine d'un groupe de travail sur le genre qui a fonctionné de 2003 à 2006, et comptait une trentaine de participants (chargés d'études de l'Insee et des Ssm ainsi que des chercheurs hors SSP). Une partie des travaux de ce groupe a débouché sur un numéro spécial « Femmes, hommes : différences et inégalités » de la revue Economie et Statistique : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=ECO398&nivgeo=0

donnerait une « existence » et un cadre formel, et favoriserait la constitution d'une expertise sur le domaine. Elle apparaît aussi au niveau du Cnis lors de l'examen des programmes de travail ou des bilans.

On retrouve ici la difficulté à laquelle se confronte la thématique, parce que transversale, pour trouver une place non seulement sur les sites internet mais aussi (ceci expliquant cela) comme un domaine d'intérêt. Cela ne serait pas un problème si une optique « de genre » était devenue un réflexe général dans l'analyse des phénomènes économiques et sociaux, dans une sorte de gender mainstreaming, mais cela n'est pas (encore) le cas.

7.2. ... mais aussi des négligences

En témoignent les publications non centrées sur la thématique : un balayage des publications courtes (type 4 à 8 pages) de l'Insee et de quelques Ssm permet de constater que si la variable sexe est souvent prise en compte (parfois même une variable « genre », qui n'est pourtant pas une catégorie statistique), les études n'examinent pas toujours les situations relatives des femmes et des hommes même lorsque cela serait pertinent : cet examen peut être éludé d'une phrase dans laquelle on donne la proportion de femmes ou par la prise en compte du sexe comme variable dans une modélisation, sans que le reste du texte et de l'analyse descriptive n'ait considéré que les femmes et les hommes peuvent différer au sein de la situation⁴². L'absence d'une attention minimum est assez fréquente lorsque des sous-populations spécifiques sont étudiées, traitées comme si elles étaient asexuées : les seniors, les allocataires de minima, les stagiaires, les non salariés. S'il est certes possible qu'il n'y ait pas de différence entre les sexes, cela mériterait alors d'être précisé. Le constat peut être étendu à des travaux plus approfondis publiés dans des supports où la contrainte d'espace ne peut pas être en cause.

Toutes les analyses et études n'ont pas vocation à s'articuler autour de la question femmes et hommes ; il serait toutefois souhaitable de porter systématiquement attention à la pertinence d'un traitement « neutre » vs. sexué d'une question ou d'un phénomène. Les auteurs devraient être encouragés à vérifier si le phénomène qu'ils étudient ne nécessite pas de différencier les deux sexes, (il ne suffit pas de donner le % de femmes) ; les intervenants des circuits de relecture et de validation des publications devraient pour leur part veiller au respect de ce principe.

⁴² On ne prend volontairement ici aucun exemple : il ne s'agit pas ici de « mettre à l'index », mais d'alerter généralement sur l'insuffisante attention aux différences et inégalités entre les femmes et les hommes alors qu'elles sont structurantes dans de nombreux phénomènes économiques ou sociaux.

8. Un programme de travail

Les avancées au cours des années écoulées depuis le Rapport Blum sont incontestables : les sources se sont multipliées et améliorées, les données publiées se sont enrichies de même que leur déclinaison régionale et des études et d'analyses sur de nombreuses problématiques pour lesquelles le rapport de 1999 soulignait les besoins. Certains chantiers semblent toutefois peu investis et certaines thématiques par ailleurs bien couvertes en termes d'indicateurs réguliers appellent des investigations approfondies. Enfin, des questions demandent des éclairages nouveaux ou renouvelés.

8.1. Des données sur tout ou presque

En matière de données, avoir commencé par ce qui manque ne rend pas compte de la richesse de l'existant. Un examen du bilan annuel réalisé par le Cnis sur les opérations statistiques de 2010 (le bilan sur cette année recense les sources par domaine – sources dont une grande part sont appropriées pour traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes) permet de s'en convaincre⁴³. Pour de nombreuses questions sur lesquelles le Rapport Blum soulignait des besoins, les sources régulières sur les salaires permettent désormais de traiter plus complètement les carrières (avec les données des Dads dans le secteur privé et semi-public et celles plus récentes du dispositif Siasp pour les agents des trois fonctions publiques), les sources sur l'emploi dans la fonction publique intègrent progressivement les emplois de haut niveau⁴⁴, les données sur les élèves et étudiants permettent un suivi plus approfondi et les données longitudinales en général ont été développées. Des enquêtes nouvelles se sont ajoutées à celles qui étaient disponibles lors du Rapport Blum (enquête Sip -Santé et Itinéraires professionnels-, enquête Cvs -Cadre de vie et sécurité-), des sources administratives supplémentaires ont été mobilisées sur la justice, la culture, sans compter les modules qui accompagnent les enquêtes régulières (enquête Emploi, Srcv) et le recensement (par exemple l'enquête Familles et logements) pour approfondir des questions particulières. Ajoutons enfin que ce rapport s'est limité à un examen de « l'offre » provenant de l'Insee et des Ssm, mais un panorama complet devrait prendre en compte aussi les opérations statistiques en partenariat avec d'autres organismes, en particulier avec l'Ined : citons notamment l'enquête « Familles et employeurs » de 2005 qui a permis d'examiner sous différents angles la problématique de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelles ; l'enquête « Enveff », qui était en projet lors du Rapport Blum a permis des investigations tout à fait nouvelles sur les violences à l'encontre des femmes, et sur cette

⁴³ Cnis, Bilan détaillé 2010 du programme de travail de la statistique publique, juin 2011.
<http://www.cnis.fr/cms/page32138.html>.

⁴⁴ Avancées d'ailleurs soulignées dans le dernier rapport (2005) du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000496/0000.pdf>

même question l'enquête « Virage » actuellement en préparation, dont le ciblage sur les atteintes aux personnes permettra d'approfondir les éléments fournis par Cvs.

Difficile de ne pas refaire ici le premier constat du Rapport Blum : « les manques statistiques ne sont pas aussi importants que l'on se l'imagine parfois ».

8.2. Des données insuffisamment exploitées ?

L'accumulation de données n'est pas une fin en soi, mais le moyen d'améliorer les connaissances, de suivre des évolutions, de comprendre des phénomènes. Cela implique d'exploiter les données, c'est peut-être ici que le bât blesse. Il semble que diverses difficultés se conjuguent : l'absence déjà mentionnée de programmes de travail spécifiques, qui résulte dans le relativement faible investissement, sous la forme de coups de projecteur, sur les inégalités entre les femmes et les hommes ou les spécificités de la situation des femmes ; la relativement faible attention aux différences de genre elle aussi déjà mentionnée ; la mauvaise visibilité de l'existant ; le manque, plus ou moins prononcé selon les services, de moyens en chargés d'études. L'ensemble explique que, à côté de lacunes réelles, certains utilisateurs puissent indiquer que l'on ne « trouve rien » sur certains sujets bien qu'ils aient donné lieu à une (ou des) publication(s)... mais parfois sous un titre généraliste ne mentionnant ni femmes, ni hommes, ni sexe, ni genre, ni parité et qui n'apparaîtra pas dans une recherche rapide. L'introduction de mots-clés dans les publications pourrait pallier ce problème.

Un autre problème est celui de l'apparition de sujets d'étude, puis de leur disparition, qui peut être liée au fait que l'enquête qui avait motivé l'étude n'a pas été reconduite, mais aussi au départ vers un autre poste de la personne qui avait réalisé l'étude (... ou encore au fait que le sujet a été ré-examiné, mais publié sous un titre non explicite). On peut prendre quelques exemples dans les études courtes citées en référence des éditions de 2004 et 2008 de « Femmes et hommes – regards sur la parité » : la place des femmes dans la recherche (Depp – alors Dep –, 2000 puis Sies 2013 sous un angle différent) ; la parité dans les comités d'entreprise (Dares, 2001 et 2004, puis plus rien) ; l'attention portée par les femmes ou les hommes à leur santé (Insee, 2002 ; Drees, 2013) ; la part des femmes parmi les créateurs d'entreprises (Insee, 2003 et 2012) ; le lien entre vie de famille et mortalité des femmes (Insee, 2003) ; le poids des étudiantes dans la croissance des effectifs étudiants (Depp/Dep, 2004) ; la place des femmes dans la recherche en entreprise (Depp, 2004) ; la construction sexuée des goûts culturels (Deps, 2005).

Une revue régulière et plus approfondie que celle faite ci-dessus des sujets traités il y a plusieurs années, par exemple à une décennie de distance, pourrait être une base pour programmer des travaux.

8.3. Questions anciennes et nouvelles

Les instances et les spécialistes consultées étaient également sollicitées, dans une optique plus « prospective », sur les questions qui, de leur point de vue, sont insuffisamment investies ou appellent des éclairages approfondis ou renouvelés. Cette partie de la consultation fait également apparaître des « trous » dans des domaines par ailleurs bien couverts. Les questions sont listées ci-dessous.

Dans les thèmes cités comme peu investis :

- la représentation des femmes dans les gouvernances en général, en particulier dans les syndicats et les associations,
- les processus de l'orientation scolaire des filles et des garçons – les travaux analysent surtout le résultat et les conséquences de ces processus souvent résumés en termes de « choix » des élèves.

Dans les domaines bien couverts en général (activité, rémunérations, éducation) mais qui demanderaient des approfondissements :

Activité

- le temps partiel, souvent traité comme un tout alors qu'il prend des formes hétérogènes, débouchant sur des volumes travaillés très inégaux ; la question des effets de la crise sur le nombre d'heures travaillées dans les emplois à temps partiel demanderait une investigation particulière, ainsi que ses conséquences.
- aux frontières de l'activité (au sens du BIT), la participation des femmes et des hommes au travail bénévole, qui demanderait un investissement pour fournir des éclairages actuellement quasi-inexistants.

Rémunérations

- les inégalités aux extrémités de distribution des salaires : au-dessus du « plafond de verre », mais aussi dans le bas de la distribution des salaires où les femmes se trouvent de façon disproportionnée,
- les écarts de rémunération hors salaire des salariés (primes, rémunérations en nature),
- les écarts de revenus de l'activité non salariée, en distinguant ceux des auto-entrepreneurs,
- à la frontière des rémunérations, les retraites : des travaux prospectifs, pour les générations actuellement en activité (et non celles déjà à la retraite) renouvelleraient l'éclairage sur la problématique ; par ailleurs, une réflexion serait à engager pour répondre à une demande de chiffres de référence sur l'écart des retraites (de droit direct, réversions) ;

Education

- le décrochage scolaire ;
- les formations offertes dans l'emploi, l'accès à ces formations et leur effet sur les carrières ;

Enfin, les questions qui nécessitent des éclairages nouveaux ou renouvelés. On a tenté ci-dessous de les organiser par grand domaine statistique, mais l'exercice est difficile car certaines problématiques renvoient parfois à plus d'un domaine.

Démographie, questions sociales, travail

- les spécificités de la précarité pour les femmes : emploi à temps partiel, monoparentalité ;
- la santé au travail, les risques psychosociaux en lien avec la question des violences ;
- le vieillissement, la situation des « seniors » ;
- la fécondité : femmes et hommes sans enfant ; interruptions de grossesse ;
- les unions et les ruptures d'union et leurs conséquences pour les femmes et pour les hommes ;
- la situation des « veufs et veuves » non officiels car précédemment non mariés ;
- la prise en charge de parents âgés, l'accompagnement de personnes dépendantes ;
- les spécificités de la question femmes/hommes dans les territoires non métropolitains ;
- les inégalités « intersectionnelles » (effet combiné du sexe et de l'origine, l'âge, etc.) ;
- les hommes : évolution de l'investissement parental et domestique (évalué actuellement seulement sur une base décennale avec l'enquête emploi du temps) ; les possibles effets pervers du congé parental (massivement pris par les femmes) sur l'investissement parental des hommes.

Services publics et services au public

- la situation des femmes dans les zones à dominante rurale et notamment l'accès à des modes de transport ;
- la distribution de l'argent public sous forme de subventions dans une optique de « gender budgeting » ;
- les recours à diverses juridictions (prud'hommes en particulier sur lesquels les travaux sont quasi-inexistants), leurs motifs, les contentieux actuellement mal connus ; la qualification des violences et des recours ;
- les nominations dans des positions de pouvoir ; la place des femmes dans les médias ;
- les progrès de la parité en l'absence de quotas (par exemple, les communes de moins de 3500 habitants, l'administration des intercollectivités)

Entreprises et stratégies de marché

- les caractéristiques des entreprises qui mettent en place des plans d'égalité (et une demande de statistiques de suivi au niveau entreprises de l'effet des politiques d'égalité).

Toutes les questions mentionnées n'ont pas nécessairement vocation à être traitées par la seule statistique publique... elle n'en aurait d'ailleurs pas les moyens. Mais plusieurs fournissent des sujets d'étude sur lesquels le SSP serait en mesure de donner des éclairages – des travaux sont d'ailleurs engagés sur certaines d'entre elles. L'ensemble donne des pistes pour une programmation, qui pourrait être pensée d'emblée en vue d'une « division du travail » et d'une mutualisation qui prendrait en compte les ressources existantes au sein de l'ensemble du SSP, et de travaux communs avec des universitaires et chercheurs hors SSP. Certaines problématiques demanderaient cependant quelques données nouvelles ; cela pourrait être obtenu à moindre coût à travers des modules associés à des opérations régulières (y compris le recensement, par exemple sur la question des « veufs et veuves non officiels »⁴⁵) ou par des opérations légères qui pourraient être motivées par des changements institutionnels ou de nouvelles mesures de politique publique (par exemple pour suivre entre deux enquêtes Emploi du temps – décennales – les progrès de l'investissement des hommes dans les tâches parentales ou domestiques).

⁴⁵ Le recensement pourrait d'ailleurs être davantage mobilisé sur divers sujets.

9. Conclusions

Au terme de cet état des lieux, un élément saillant se dégage : plus que de données et de chiffres, la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes manque de visibilité : elle manque de visibilité sur les sites internet du SSP, qui sont maintenant les points d'accès incontournables à l'information ; elle manque de visibilité dans les programmes de travail ; et les deux sont liés. On pourrait aller jusqu'à dire que ce manque de visibilité va de pair avec une certaine illusion d'égalité réalisée dans la société. Ce rapport, qui n'est pas un rapport sur les inégalités, ne peut pas ne pas mentionner au moins dans cette conclusion que malgré des progrès incontestables, malgré un arsenal législatif conséquent, les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent considérables, qu'il s'agisse des inégalités économiques ou sociales.

Le constat d'un manque de visibilité appelle naturellement à une montée en visibilité de l'existant et une « vraie » place pour la thématique ; cela passe par son apparition explicite dans les programmes de travail. Elle permettrait la constitution d'un véritable domaine et d'une expertise au sein du SSP, où l'engagement dans une étude sur les femmes et les hommes est pour l'heure encore trop dépendante de l'intérêt que lui portent des personnes (chargés d'études, hiérarchies). En conséquence d'une part les connaissances et les méthodologies ne se « capitalisent » pas, d'autre part l'attention aux différences ou aux inégalités entre les femmes et les hommes dans l'étude de divers phénomènes sociaux ou économiques est insuffisante.

L'évolution nécessaire passe par des adaptations et une coordination au sein du SSP. Cela renvoie au seul point de la circulaire de mars 2000 qui n'a pas été suivi dans toutes ses implications, concernant la coordination des sources statistiques relatives à l'égalité des femmes et des hommes et l'animation d'un réseau notamment en vue de la production d'un tableau de bord annuel. Cette évolution devrait être débattue dans le cadre du Cnis, où la thématique n'a jamais été abordée en tant que telle à la différence d'autres thématiques transversales. Le Cnis procédant actuellement à la préparation du programme à moyen terme (programmation quinquennale 2014-2018), c'est-à-dire à « une analyse prospective des besoins à moyen terme et des changements à apporter au système d'information à cet horizon » débouchant sur « des orientations souhaitées de la programmation quinquennale des travaux et des enquêtes »⁴⁶, l'inscription de la thématique en tant que telle dans ce programme permettrait de définir des références explicites, pour l'heure absentes.

La consultation de diverses catégories d'utilisateurs a permis de pointer un certain nombre de « manques » de divers ordres. En matière d'information chiffrée ou d'analyses ponctuelles, la

⁴⁶ Jean-Pierre Duport, « Le Conseil national de l'information statistique », Courrier des statistiques, n°128, 2009, accessible en ligne : <http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/cnis/cnis.PDF>

réponse peut demander quelques investissements, mais pour l'essentiel il s'agirait de mobiliser davantage les sources existantes, et de les exploiter, plus qu'en développer de nouvelles. Quant aux besoins d'éclairages nouveaux, qui sont forcément datés donc appelés à se renouveler au fil du temps, le SSP ne pourra les couvrir seul et n'a sans doute pas vocation à les couvrir tous. Des partenariats avec des organismes hors SSP, des chercheurs et des universitaires spécialistes de la thématique permettraient à la fois d'augmenter la force de travail et de favoriser les échanges de compétences.

Enfin, le principe de la consultation des utilisateurs pourrait donner lieu à un exercice périodique qui permettrait de dépasser les limites des consultations entreprises pour ce rapport. Des initiatives dans le cadre de travaux du Cnis pourraient être appropriées pour développer le dialogue entre la demande et l'offre, mais la balle est aussi dans le camp de la demande.

Annexe 1 – Lettre de mission



Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions
de vie des ménages

A Mme la Ministre des droits des femmes et
Porte-parole du gouvernement

Dossier suivi par :
Jérôme Accardo
Tél. : 01 41 17 54 74
Fax : 01 41 17 51 11
Mél : jerome.accardo@insee.fr

Paris, le 28 mars 2013
N° 631/DG75-F-301/J A

Objet : Votre lettre du 6 février 2013

Madame la Ministre,

Par la lettre citée en objet, vous avez souhaité confier à l'Insee la mission de réaliser un « rapport faisant l'état des lieux des statistiques et analyses quantitatives existantes et manquantes pour la conduite de l'action publique en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ».

En accord avec vos services, j'ai désigné Mme Sophie Ponthieux, chargée d'études à la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, pour établir ce rapport. Il vous sera remis d'ici la fin du mois de juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Général de l'Insee

Jean-Luc TAVERNIER

Copie :

- Le directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee
- Le directeur du cabinet du Ministre de l'Économie et des finances
- S. Ponthieux

TIMBRE DG75-F301 - 18 bd Adolphe Pinard - 75675 PARIS CEDEX 14 - FRANCE - www.insee.fr
Tél. standard : 01.41.17.50.50 - N° SIRET : 120 027 016 00019 - Code APE : 84.11Z - Service Insee Contact : 09 72 72 4000 - (tarification "appel local")

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT

La Ministre

N/REF: CAB/NVB/SB/BR 1314



Paris, le - 6 FEV. 2013

Monsieur le Directeur général,

En matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, les chiffres et les analyses produits par le système statistique public revêtent une importance toute particulière : ils permettent de mettre à jour des situations inégalitaires et de soutenir un discours public dans un grand nombre de domaines où perdure le sentiment dans l'opinion que l'égalité est acquise puisque la loi l'a prescrite.

En 1999, un groupe de travail présidé par Catherine Blum, inspectrice générale de l'INSEE, avait dressé un premier état des lieux des statistiques sexuées disponibles et produit des recommandations qui avaient conduit à l'adoption par le Premier ministre de la circulaire du 8 mars 2000, relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes.

Douze ans plus tard, la première phrase de cette circulaire « l'égalité entre les femmes et les hommes, acquise en droit, n'est toujours pas inscrite dans les faits » reste pleinement d'actualité et c'est pourquoi le Gouvernement a décidé à la fois de changer de méthode et de rythme. Cela implique notamment de disposer de nouvelles données, plus territorialisées et ajustées en regard des problématiques nouvelles des inégalités entre les femmes et les hommes.

.../...


Monsieur Jean-Luc TAVERNIER
Directeur général
INSEE
18, boulevard Adolphe Pinard
75675 PARIS cedex 14

Un nouvel état des lieux des statistiques et analyses quantitatives existantes et manquantes pour la conduite de l'action publique en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes me paraît dans ce contexte nécessaire. Un tel travail permettrait notamment d'évaluer la manière dont la circulaire du 8 mars 2000 a été mise en œuvre et de compléter les analyses passées.

Je souhaiterais dans ce cadre que vous puissiez établir un rapport faisant le point sur l'ensemble de ces questions et proposant une série de nouvelles recommandations d'ici la fin du mois de juin prochain.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision quant au mode de collaboration que nous pourrions établir pour ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Annexe 2 – Circulaire du 8 mars 2000

JORF n°58 du 9 mars 2000 page 3675

Circulaire du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes

Paris, le 8 mars 2000.

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'égalité entre les femmes et les hommes, acquise en droit, n'est toujours pas inscrite dans les faits. Aussi le Gouvernement a-t-il établi un programme visant à promouvoir une égalité effective entre les femmes et les hommes à partir de huit grandes priorités : meilleur accès des femmes aux lieux de décisions politiques, économiques et sociaux ; égalité professionnelle ; création d'activités ; consolidation du droit des femmes à la maîtrise de leur fécondité et lutte contre les violences ; amélioration des conditions de vie quotidienne ; culture ; solidarité internationale ; renforcement des moyens de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour être mené à bonne fin, ce programme doit pouvoir s'appuyer sur un appareil statistique adapté. D'une part, il est nécessaire de disposer de données pertinentes par sexe pour affiner le diagnostic de la situation respective des hommes et des femmes dans les différents domaines, et être ainsi à même de repérer les besoins, de fixer des objectifs pertinents et, également, de procéder à l'évaluation des actions engagées.

D'autre part, la publicité qui sera donnée à ces éléments statistiques et aux études qui, en tant que de besoin, viendront les compléter, contribuera à mettre en évidence l'existence de situations d'inégalité, les domaines dans lesquels on les rencontre, et pourra inciter les acteurs concernés à y remédier.

Cette adaptation de l'appareil statistique constitue ainsi un élément de la politique menée par le Gouvernement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telle qu'elle a été présentée au conseil des ministres, le 23 juin 1999, par Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Elle figure également parmi les mesures constituant le plan d'action présenté par la France lors de la conférence européenne de Paris du 17 avril 1999 et constitue donc un engagement international.

Un groupe de travail interministériel, placé sous l'égide de l'INSEE et du service des droits des femmes, a été chargé de recenser les manques statistiques et de faire des propositions afin d'y remédier. Mme Catherine Blum, inspectrice générale de l'INSEE, a présidé ces travaux et remis son rapport.

Les conclusions de ce rapport font apparaître l'existence d'une quantité importante de statistiques précisant le sexe. Il n'en reste pas moins des domaines insuffisamment couverts. Surtout, les statistiques existantes sont insuffisamment exploitées au sein de chaque ministère, et font rarement l'objet de publications.

Enfin, il n'existe pas d'exploitation interministérielle cohérente des statistiques par sexe dans tous les domaines, permettant d'orienter l'action de l'Etat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur la base de ce constat, j'ai arrêté les recommandations générales figurant dans la présente circulaire. Elles devront faire l'objet, dans chaque ministère, d'une adaptation en fonction des préconisations spécifiques du rapport, en coordination avec l'INSEE et les services de la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

I. - Recommandations générales

1. Compléter la production de données dans certains domaines clés

Une large part des données statistiques disponibles opère un clivage selon les sexes. Il n'en reste pas moins que, dans certains domaines fondamentaux, on se réfère à des notions « neutres », telles que celles de « foyer fiscal », « d'assuré social », de « chef d'entreprise », « d'élus », de « représentant du personnel ».

Il arrive, par ailleurs, lorsque les données existent, que leur production soit trop irrégulière ou leur définition insuffisamment précise. C'est le cas, par exemple, dans des domaines d'une importance telle que les conditions de vie quotidienne ou l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Il convient donc qu'un travail soit conduit, dans chaque ministère, afin d'identifier et de définir les domaines dans lesquels, en raison de leur importance pour la connaissance des inégalités entre les sexes, il importe de disposer de statistiques faisant apparaître la situation respective des femmes et des hommes, et de veiller à ce que ce travail statistique réponde aux besoins, tant en ce qui concerne la finesse des données que la périodicité de leur élaboration.

2. Exploiter plus systématiquement les données en fonction du critère du sexe

C'est dans le domaine de l'exploitation des données en fonction du sexe (« tri croisé ») que l'insuffisance est la plus manifeste et la plus préjudiciable à l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'égalité.

Vous veillerez à prendre davantage en compte, dans l'exploitation et la publication des données, la distinction entre les femmes et les hommes.

Vous vous appliquerez particulièrement à remédier à un ensemble de manques, relevés par le groupe de travail déjà mentionné, qui affectent des domaines correspondant aux priorités de la politique du Gouvernement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Dans le domaine de l'égalité professionnelle, l'analyse de l'utilisation des dispositifs d'emploi et de formation devra, pour chaque mesure, faire régulièrement apparaître la situation comparée des femmes et des hommes. Plus généralement, cette situation devra être distinguée dans l'exploitation des statistiques concernant la vie professionnelle, dans le secteur privé comme dans le secteur public. De même, en matière d'orientation scolaire, conviendra-t-il de faire apparaître la situation respective des filles et des garçons, en particulier à la sortie des classes de troisième et de seconde ;

Pour ce qui concerne l'accès aux lieux de décision, il est notamment nécessaire d'exploiter systématiquement et de façon coordonnée les données relatives aux élections, afin d'apprécier l'efficacité des mesures prises pour parvenir à la parité. L'accès de femmes à des postes de responsabilité dans tous les domaines (professionnel, associatif...) doit faire l'objet d'un suivi régulier; S'agissant, enfin, des droits spécifiques des femmes, les données existantes devront faire l'objet d'une exploitation régulière et plus fréquente, et certaines, telles que celles qui concernent, par exemple, la contraception, devront être enrichies.

3. Veiller à faire apparaître la situation comparée des hommes et des femmes dans les publications

Plusieurs rapports ont contribué à donner une meilleure connaissance des situations d'inégalité que connaissent les femmes. Il convient, en particulier, de citer le document « Femmes en chiffres » qui date de 1995, ou, plus récemment, le rapport du Conseil d'analyse économique sur la contribution des femmes à l'activité économique, le rapport de Mme Anne-Marie Colmou concernant la situation des femmes dans l'encadrement supérieur de la fonction publique ou celui de Mme Catherine Génisson, députée, sur l'égalité professionnelle.

Cette prise de conscience reste toutefois insuffisante et vous devrez donc veiller à ce que les diverses publications émanant de votre département ministériel fassent clairement apparaître les éléments statistiques révélateurs de situations d'inégalité.

Une meilleure information de tous les acteurs de la société est également nécessaire pour permettre à ces derniers, sur un sujet aussi transversal, d'avoir une vision globale de la situation et d'obtenir facilement les informations précises dont ils ont besoin. C'est pourquoi il est nécessaire que chaque ministère intègre, dans ses publications, un ensemble de données rendant compte de la situation des femmes et des hommes. Vous veillerez donc à ce que les bilans thématiques ou généraux publiés par votre ministère, et, en particulier, le rapport d'activité prévu par ma circulaire en date du 21 février 2000, comportent ces éléments de comparaison dans toutes les hypothèses où il apparaît pertinent de mettre en regard les situations respectives des femmes et des hommes. Cette exigence vaut tant en ce qui concerne les statistiques correspondant au champ d'activité du département ministériel que les données collectées par ses soins.

Enfin, une publication annuelle, rassemblant de manière synthétique les données relatives à la situation des deux sexes, permettra à tous les acteurs intéressés de disposer d'un ensemble d'indicateurs couvrant les divers champs de la vie sociale et professionnelle.

4. Compléter les résultats statistiques par des études permettant de mieux analyser les causes des inégalités

Certains sujets cruciaux pour la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessitent, au-delà de l'exploitation des données statistiques courantes, la mise en oeuvre d'études spécifiques. Il en va ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit de rechercher la situation respective des deux sexes dans l'évolution des carrières. L'organisation d'enquêtes permettant de suivre la situation dans le temps des populations concernées, la réalisation de monographies sont alors nécessaires. Il en va de même pour apprécier l'impact sur l'égalité d'évolutions sociales majeures comme la réduction du temps de travail. Vous veillerez à intégrer dans les programmes d'études de votre ministère les projets nécessaires.

Il convient également de recourir à des études spécifiques pour les sujets qui, tout en constituant des approches pertinentes de la question de l'égalité, se prêtent mal à un clivage permanent des données en fonction du sexe. Ainsi, la réalisation d'enquêtes périodiques sur la situation des femmes en matière d'accès au transport, à la culture, et plus généralement à l'ensemble de la vie sociale, est indispensable.

II. - Organisation du suivi des statistiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Coordination des sources statistiques

L'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'ensemble des champs sociaux et des compétences ministérielles, le Gouvernement a confié à l'INSEE la coordination des ministères. Un réseau, composé des responsables statistiques des différents ministères, sera animé par l'INSEE, en lien avec le service des droits des femmes.

2. Réalisation d'un tableau de bord annuel

Un tableau de bord couvrant l'ensemble des questions relatives à l'égalité sera conçu par l'INSEE et le service des droits des femmes. Il s'inspirera des publications existantes, notamment « Femmes en chiffres », et privilégiera les indicateurs significatifs afin d'en conserver la lisibilité.

Sur la base des informations émanant des différents ministères qui devront prendre en compte les départements d'outre-mer, l'INSEE produira annuellement ce tableau de bord présentant la situation des femmes dans tous les champs de la société, en liaison avec le service des droits des femmes. Les services de la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle publieront un rapport annuel sur la base de ce tableau de bord, analysant notamment l'évolution de la situation au regard des priorités du Gouvernement arrêtées lors du comité interministériel consacré à ce sujet. Le premier rapport concernera l'année 2000.

3. Elaboration d'une annexe budgétaire

La loi de finances pour 2000 a prévu la réalisation d'une nouvelle annexe budgétaire retraçant les crédits publics consacrés aux actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au-delà de l'identification des crédits spécifiquement consacrés à l'égalité, il est nécessaire de mettre en évidence dans ce document, pour l'ensemble des ministères, la part représentée par les femmes parmi les bénéficiaires de toutes les politiques publiques.

Cette annexe budgétaire devra en particulier, conformément aux instructions annuelles, retracer les données statistiques concernant l'année n - 1 (1999), de manière à apprécier les évolutions à venir.

Conclusion

Je vous demande de veiller, chacun en ce qui vous concerne, à la bonne mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport déjà mentionné et à la définition des prolongements qui doivent lui être donnés, compte tenu du domaine d'attributions de votre département. Ce travail sera fait en lien avec l'INSEE.

Vous tiendrez le service des droits des femmes informé des évolutions envisagées et de leur avancement.

Un bilan des mesures prises pour adapter l'appareil statistique dans les ministères sera effectué au mois de mars 2001.

Lionel Jospin

Annexe 3 – Institutions et personnes consultées

Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale

Catherine Coutelle, députée, présidente de la délégation

Délégation aux droits des femmes du Sénat

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice, présidente de la délégation

Délégation aux droits des femmes du Conseil Économique, Social et Environnemental

Geneviève Bel, présidente de la délégation

Sylvie Brunet, vice-présidente

Maryse Dumas, vice-présidente

Elisabeth Divoy, administratrice

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Danielle Bousquet, présidente

Conseil Supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Brigitte Grésy, Secrétaire générale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Nathalie Tournyol Du Clos, cheffe du service et Catherine Laret-Bedel, cheffe du bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle

Le Défenseur des Droits

Martin Clément, mission études du Département des systèmes d'information, de la documentation et des études et Marie Becker, juriste, spécialiste des discriminations

Entretiens avec :

Michel Bozon, sociologue, directeur de recherche à l'INED

Marie Duru-Bellat, sociologue, professeure à IEP de Paris et Observatoire social du changement

Florence Chappert, responsable du projet Genre et conditions de travail à l'ANACT

Catherine Génisson, sénatrice

Margaret Maruani, sociologue, directrice de la revue Travail, Genre et Sociétés et du réseau Marché du Travail et Genre

Françoise Milewski, économiste, OFCE, co-responsable du programme Sciences-Po PRESAGE

Catherine Sofer, économiste, professeure à l'Université de Paris 1

Olga Trostiansky, présidente du Laboratoire de l'égalité

Le rapport a également bénéficié d'éléments apportés par :

Tania Angeloff, sociologue (Université de Paris-Dauphine) ; Marlaine Cacouault, sociologue (U. de Poitiers et GRESO) ; Anne Eydoux, économiste (Centre d'étude de l'emploi) ; Jeanne Fagnani (CNRS) ; Christelle Hamel, sociologue (INED) ; Jean-Michel Hourriez, statisticien (COR) ; Annie Junter, juriste (U. de Rennes 2) ; Nadia Kesteman, juriste (CNAF) ; Maryse Marpsat, statisticienne (Insee) ; Antoine Math, économiste (IRES) ; Monique Meron, statisticienne (Insee) ; Marion Paoletti, politiste (U. Montesquieu-Bordeaux IV) ; Hélène Périvier, économiste (OFCE et Sciences-Po PRESAGE) ; Anne Solaz, économiste (INED) ; Réjane Sénac, politiste (CNRS-CEVIPOF) ; Françoise Vouillot, psychologue (CNAM, groupe OriGenre) ; le Secrétariat Général et des membres du HCEfe : Françoise Brie, Marie-France Casalis, François Clerc, Marlène Coulomb-Guily, Christiane Féral-Schuhl, Isabelle Germain, Claire Guiraud, Françoise Laurant ; et, par l'intermédiaire du Laboratoire de l'Egalité (merci à Hélène Kloeckner) : Armelle Danet (Présidente de « Elles aussi »), Emmanuel Dupont (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), Jacqueline Martin (Université de Toulouse 2), Michel Miné (CNAM).

Annexe 4 – Services statistiques consultés

Insee

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales : Pascale Breuil, cheffe de l'unité des Études Démographiques et Sociales ; François Clanché, chef du département de la Démographie ; Cédric Houdré, chef de la division Revenus et Patrimoine des ménages ; Laurence Jaluzot, adjointe au chef de la division Conditions de Vie des Ménages ; Thomas Morin, chargé d'études de la division Études Sociales ; Patrick Sillard, chef de la division des Prix à la Consommation.

Direction des Statistiques d'entreprise : Joelle Chazal, cheffe de la division Enquêtes Thématiques et Etudes Transversales ; Louis de Gimel, chef du département des Synthèses sectorielles ; Frédéric Tardieu, chef de la division Répertoire Interadministratif Sirene, et Nathalie Guillon, cheffe d'unité de cette division.

Direction des Études et synthèses économiques : Corinne Prost, cheffe du département des Études économiques ; Claire Lelarge, cheffe de la division Marchés et Entreprises.

Direction de la Diffusion et de l'action régionale : Lucile Olier, cheffe du département de l'Offre Editoriale ; Loïc Midy, chef de projet statistique dans ce département ; Emmanuelle Nauze-Fichet, cheffe de la division Rédaction des publications ; Denise Latouche, cheffe de pôle dans la division Orientation et Produits standard (département Insee Info Service).

Luc Brière, chef de la division des Statistiques Régionales, Locales et Urbaines, Laure de Maillard, responsable statistique dans cette division et Suvani Vugdalic, cheffe d'unité dans cette division

Direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale

Sylvie Dumartin, cheffe de la mission Coordination Statistique et Christine Thiesset, coordinatrice

Services statistiques ministériels

DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques, *Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social*) : Christel Colin, cheffe de service adjointe au directeur ; Sébastien Roux, sous-directeur

DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, *Ministère de l'Éducation Nationale*) : Cédric Afsa, sous-directeur

DEPS (Département des Études, de la Prospective et des Statistiques, *Ministère de la Culture et de la Communication*) : Yves Jauneau, adjoint au chef de département

DES (Département des Études et des Statistiques, *Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique*) : Christine Gonzalez-Demichel, responsable du département ; Amandine Schreiber, adjointe au chef de bureau

DESL (Département des Études et des Statistiques Locales, *Ministère de l'Intérieur*) : Brigitte Belloc, cheffe de département

DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, *Ministère des Affaires sociales et de la Santé*) : Nathalie Fourcade, sous-directrice ; Magda Tomasini, sous-directrice

DSED (Département des Statistiques, des Études et de la Documentation, *Ministère de l'Intérieur*) : Marie-Hélène Amiel, cheffe du département ; Gérard Bouvier, chef de la division enquêtes et études statistiques ; Alice Mainguené, chargée d'études

MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques, *Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative*) : Brahim Laouisset, chef de la mission

S/D SE (Sous-direction de la statistique et des études, *Ministère de la Justice*) : Thérèse Ferré, cheffe d'unité

SIES (Sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques, *Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*) : Géraldine Séroussi, adjointe au chef de département ; Laurence Dauphin, responsable de pôle

Annexe 5 A - Liste des Services statistiques ministériels

Source :

<http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=sites-statistiques/services-statistiques-ministeriels.htm>

- **Agriculture** - Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- **Collectivités locales** - Département des Études et des Statistiques Locales (DESL) - Ministère de l'Intérieur
- **Culture** - Département des Études, de la Prospective et des Statistiques (Deps) - Ministère de la Culture et de la Communication
- **Défense** - Observatoire Économique de la Défense (OED) - Ministère de la Défense
- **Développement durable** - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- **Douanes** - Département des Statistiques et des Études Économiques (DSEE) - Ministère de l'Économie et des Finances
- **Éducation** - Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) - Ministère de l'Éducation nationale
- **Enseignement supérieur, recherche** - Sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques (SIES) - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **Finances publiques** - Bureau des études statistiques en matière fiscale (Bureau GF3C) - Direction générale des finances publiques - Ministère de l'Économie et des Finances
- **Fonction publique** - Département des Études et des Statistiques - Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique
- **Immigration, Intégration** - Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) - Ministère de l'Intérieur
- **Jeunesse et sports** - Mission des études, de l'observation et des statistiques (Meos) - Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
- **Justice** - Sous-direction de la statistique et des études (S/D SE) - Ministère de la Justice
- **Pêche maritime et aquaculture** - Bureau des statistiques des pêches et de l'aquaculture de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- **Santé et solidarités** - Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) - Ministère des Affaires sociales et de la Santé
- **Travail, emploi et formation professionnelle** - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Annexe 5 B - Sites internet de la Statistique publique

Portail de la statistique publique : <http://www.statistique-publique.fr/>

Insee : <http://www.insee.fr>

Femmes et hommes – regards sur la parité :

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=FHPARIT12>

Services statistiques ministériels :

Desl - Département des Études et des Statistiques Locales- Ministère de l'Intérieur

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>

Depts - Département des Études, de la Prospective et des Statistiques - Ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques>

Depp - Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance - Ministère de l'Éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/pid25496/statistiques.html>

SIES - Enseignement supérieur, recherche - Sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748/evaluation-statistiques.html>

Département des Études et des Statistiques – Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-32>

DSED - Département des Statistiques, des Études et de la Documentation - Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, Ministère de l'Intérieur

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Etudes-et-documents>

MEOS - Mission des études, de l'observation et des statistiques - Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

<http://www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Statistiques/>

<http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/missions-et-organisation/publications-et-chiffres-cles/statistiques-803/>

<http://www.associations.gouv.fr/219-donnees-et-publications-sur-la-vie.html>

S/D SE - Sous-direction de la statistique et des études - Ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/>

Drees - Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques - Ministère des Affaires sociales et de la Santé

<http://www.drees.sante.gouv.fr/>

Dares - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/>

SOeS - Service de l'Observation et des Statistiques - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/index.php3>

SSP - Service de la Statistique et de la Prospective - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

OED - Observatoire Économique de la Défense - Ministère de la Défense

<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques>